29 année édit. tri-hebdomadaire, N° 64. JEUDI, 1er JUIN, 1871. 7e année édit. quotidienne, N° 26.

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE.

Pour dix mois..... $4.00
Pour six mois..... 2.00

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Pour douze mois..... $6.00
Pour six mois..... 3.00

Payable d'avance.

L'édition tri-hebdomadaire du *Journal* paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'abonner à l'une ou l'autre édition pour moins de six mois. Lorsqu'il s'agit des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après solde de tout compte.

On s'abonne directement aux bureaux du *Journal*, coin des rues Ste. Anne et du Fort, Haute-Ville, en face de la Place d'Armes.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire

Editeur-propriétaire, A. COTÉ, *à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressés franco.*

TARIF DES ANNONCES

Six lignes..... $0.50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 0.80
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes..... 0.05
Pour idem à chaque insertion subséquente..... 0.05

☞ Les annonces déposées jusqu'à midi du jour de la publication paraissent le même jour.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

☞ Il n'est tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont détruits.

ETAT-PONTIFICAL.

On écrit de Rome, le 4 mai :

Le Saint-Père s'attendait certainement au vote par lequel le Sénat a approuvé en le modifiant légèrement le projet de loi déjà voté par les Chambres sur les *garanties*, mais autour de lui on espérait que le ministère n'irait pas si vite en besogne. Or, quelqu'un disait, hier, à Sa Sainteté :

« La loi est à la fois si offensante pour le Vicaire de Jésus-Christ et pour les catholiques, et si absurde par elle-même, que nul ne s'en préoccupera et que l'opinion en fera justice.

—C'est égal, a repris Pie IX, mon devoir est de parler... et je parlerai.

L'accent du Pape en prononçant ces paroles a été d'une fermeté extrême : on sentait que son âme était pleine d'une juste indignation.

Une députation anglaise a envoyé à Sa Sainteté une Adresse accompagnée de 504,552 signatures.

Demain une deputation des employés de Rome doit lui présenter une adresse avec 6,000 signatures : c'est l'ancienne administration pontificale presque toute entière.

La Société des Filles de Marie a offert, avant-hier, à Sa Sainteté une tabatière d'or remplie de pièces de 20 francs.

Ce sont chaque jour des Adresses, des offrandes portées par des députations de Rome et de tous pays. Jamais il n'a été plus facile d'aborder un Pape et jamais Pie IX ne s'est autant montré aux fidèles.

On prépare de tous côtés de magnifiques manifestations pour le jubilé pontifical de Pie IX.

Les dames romaines compléteront l'ornementation du balcon de la Bénédiction. Vous savez qu'elles ont déjà donné un tapis, et que les dames étrangères ont fourni un baldaquin. Les dames romaines offriront donc au Pontife une tiare enrichie de pierres précieuses, une chape, une étole, un cordon d'or, un amict, un fermail d'or semé de perles, une *sedia gestatoria* et des éventails de cygne. Tous ces dons porteront la date de la 26e année du pontificat de Pie IX.

Les dames étrangères offriront aussi un autre fermail ou agrafe semée de diamants.

Une autre députation de dames des divers pays présentera au Pape, sur un coussin de velours rempli de monnaies d'or, une nouvelle tiare, avec des brillants, des saphirs, des turquoises.

Et ce n'est là qu'une petite partie de témoignages qui attesteront l'amour des fidèles et leur enthousiasme en présence d'un événement dont dix-huit siècles n'avaient pas été témoins.

Dimanche prochain le Pape, par bref apostolique, élèvera l'évêque de Fano, en Portugal, au patriarchat de Lisbonne, et le procureur du nouveau patriarche recevra le pallium des mains de S. Em. Mgr. Antonelli, premier diacre de l'Eglise romaine. Egalement par bref apostolique, l'Evêque de Saint-Jacques du Cap Vert sera transféré au siège vacant de Bragance.

Mgr. Cardoni, chanoine évêque du chapitre de Sainte-Marie Majeure a consacré, hier, l'autel de la Chapelle de Sixte V, si magnifiquement restaurée aux frais de sa Sainteté, après l'abandon qu'en a fait le duc révolutionnaire Cesarini, renonçant ainsi au privilège le plus élevé de sa famille. Demain, fête de saint Pie V, enseveli comme Sixte V dans cette chapelle, il y aura un office pontifical... C'était le Pape qui devait y célébrer cet office.

M. de Trauttmansdorff est parti, déclarant qu'il prend un simple congé ensuite de la mort de son père, dont il doit recueillir la succession ; ce qui n'empêche pas des feuilles italiennes d'affirmer que M. Kalnoky, qui fait l'intérim, est le représentant d'une transition entre l'ambassade qui finit et la fusion des deux représentations de l'Autriche en un seul diplomate accrédité à la fois près du Pape et près de Victor-Emmanuel. Certes, M. de Beust nous a préparés à bien des choses, mais celle-ci serait par trop forte.

Le Pape ne pourrait jamais consentir à recevoir une telle insulte. Sa dignité personnelle et la dignité du monde catholique s'y opposeraient également.

M. de Vogue, ambassadeur de France nouvellement nommé à Constantinople, a été reçu hier par le Pape, ainsi que M. de la Tour-Maubourg, secrétaire de l'ambassade.

Vous savez quel accueil le gouvernement de la Sublime Porte et le Sultan lui-même font à Mgr. Franchi. C'est là un fait nouveau que les événements seuls ont pu produire, tant il est vrai que l'Eglise profite en dernière analyse de tous ces événements.

Permettez-moi à ce sujet, de vous envoyer les réflexions qui suivent ; je les emprunte à un journal que rédige le R. P. Curci, la *Voce della Verità* : vous verrez qu'elles méritent de fixer l'attention :

« La politique anticatholique, et partant antinationale et antifrançaise, suivie en Orient a été une des grandes fautes des gouvernements qui se sont succédés en France après la Restauration. Dans cette contrée, berceau du genre humain et du christianisme la race franque était *ab antiquo* en possession d'une primauté, laquelle, issue des croisades, s'était étendue et fortifiée avec les siècles, et tant sur le Bosphore que dans l'Asie mineure, dans les montagnes du Liban et en Palestine jusqu'aux bouches du Nil. Les Européens, à quelque nation qu'ils appartiennent, portent le nom de *Francs*.

» Il serait superflu de dire quels avantages l'Eglise et la nation française elle-même retiraient de cette primauté. Les établissements pieux, les missionnaires, les religieuses, les catholiques indigènes et surtout les *saints lieux* étaient sous la protection de la France, qui en avait un grand honneur aux yeux de tous les peuples de l'Orient et de l'Occident, et y trouvait de légitimes profits pour son commerce maritime. Mais quand l'incrédulité des gouvernements, brisant le sceptre de saint Louis, commença cette longue suite d'erreurs qui devait aboutir au résultat le plus honteux, la primauté française alla s'affaiblissant. La Russie, devenue toute puissante, protégea le schisme, l'Angleterre soutint l'hérésie et fut bientôt aidée par la Prusse. Il advint, enfin, que la France, protectrice née des catholiques, remplit si mal sa mission qu'on dût croire souvent qu'elle était leur ennemie.

» Et comment en aurait-il été autrement ? Ces gouvernements sans principes et coupables de lèse patrie employaient des représentants dont la Turquie a vu les types achevés dans les La Valette et les Bourée. En vérité, ces voltairiens, ces orléanistes, ces bonapartistes, qui ne croyaient pas plus à l'Evangile qu'à l'Alcoran et se plaisaient plus au harem qu'à l'église, étaient-ils capables de s'intéresser aux catholiques ? Pouvaient-ils surtout dans l'éloignement mieux protéger la chrétienté et l'honneur de la France près le Sultan que ne les protégeait Bonaparte près du Souverain Pontife ? Il résultait de là que les affaires catholiques étaient traités en Orient non-seulement en dehors de toute dépendance du Chef suprême de l'Eglise, mais encore sans qu'on daignât consulter les légats et les évêques ; bien plus, on voyait, comme dans ces derniers jours, la diplomatie française donner son appui et son argent aux agents schismatiques, et provoquer elle-même les défections.

» Une révolution radicale, ou plutôt une contre-révolution se prépare donc dans le monde pour rétablir la primauté de la France, c'est-à-dire le vrai protectorat des chrétiens en Orient.

» M. le marquis de Vogué, nouvel ambassadeur de France près la Sublime-Porte a l'ordre de passer par Rome avant de se rendre à son poste et de *se mettre à la disposition de sa Sainteté relativement aux affaires catholiques en Orient.*

» C'est un fait considérable en réalité autant qu'en apparence. En réalité, il est le prélude d'un acheminement vers une politique chrétienne et véritablement française en Orient ; en apparence il constitue la première lueur d'une régénération nous venant des contrées où le soleil se lève. »

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 26 avril :

« Le Roi n'a pas pu obtenir, comme il l'avait désiré, la mise en liberté pure et simple de M. de Montpensier et des autres généreux déportés aux Baléares. On lui a fait observer qu'une pareille reculade, que la brusque annulation des poursuites auraient été un aveu par trop explicite de faute commise, une grave atteinte portée à la considération du gouvernement. On a donc eu recours à un moyen qui a donné en fait satisfaction au Roi, tout en sauvegardant l'amour-propre ministériel. Le conseil de guerre institué pour juger dans l'espèce a décidé que, puisque tous les assignés, plutôt que de prêter le serment disciplinaire, s'accordaient à donner leur démission, ils seraient rayés des rôles et renvoyés dans leurs foyers, d'où la conséquence juridique qu'il n'y avait plus lieu de poursuivre et qu'en poursuivant on s'est livré à un acte arbitraire.

» On dit que le Roi lorsqu'il a appris le jugement et le contentement que, s'il faut en croire les indiscrets, en aurait éprouvé M. Serrano, a fait tout haut la remarque que M. le maréchal n'était vraiment pas difficile à contenter. Je ne crois pas à l'existence de ce propos, mais il suffit qu'il circule et qu'on y ajoute foi pour qu'on puisse apprécier l'opinion du public. En fin de compte, ces messieurs les exilés ont été rendus à la liberté, et le 15 au soir, si je ne me trompe, M. Montpensier est rentré à Séville, annonçant que dans quelques jours il irait prendre possession de la place de député aux Cortès, ce dont je persiste à douter.

» Maintenant le Roi poursuit le redressement d'une autre erreur commise dans le temps, et ce redressement sera un acte de politique prévoyante et habile. Il insiste auprès de ses ministres pour qu'ils fassent rendre une ordonnance de non-lieu en faveur des évêques poursuivis pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution nouvelle, et il paraît que ses instances ont été efficaces, que cette ordonnance ne tardera guère à paraître.

» En attendant, il vient de faire une démonstration qui irrite les journaux et les partis révolutionnaires, mais qui a produit une heureuse impression sur les masses. Il s'est rendu en visite semi-officielle auprès du cardinal archevêque de Tolède, ancien confesseur du roi don Carlos, aïeul du prétendant, et dans cette visite toute spontanée il a multiplié, dit-on, les meilleures assurances de ses sentiments religieux, de son respect pour le clergé et de son dévouement pour le Saint-Père. Cette démonstration, dont la portée ne saurait être douteuse, et les protestations que l'on met dans la bouche du Roi viennent à l'appui d'une confidence que j'ai reçue ces jours derniers. On m'a assuré que notre jeune Roi, en écrivant à son père et à d'autres membres de sa famille, ne leur a point caché que ce qui lui faisait le plus grand tort auprès des Espagnols c'était la présomption de son peu de catholicisme, présomption que l'on appuyait sur les événements italiens. Qu'il aurait ou à abandonner la partie ou à dissiper ces préventions, et que si on persistait à vouloir à Florence l'anéantissement définitif et complet du pouvoir temporel, il arriverait un moment où il serait placé dans l'alternative ou de reprendre le chemin de la frontière ou de s'unir à toute la catholicité pour remettre le Saint-Siège en possession de ses domaines. Je ne sais, je vous le répète, ce qu'il peut y avoir de réel dans ceci. Les avances faites au cardinal-archevêque sont pourtant un indice qui me donne à penser, et puis il est certain que la Reine est pieuse et que ses conseils exercent un influence assez efficace sur les résolutions de son époux.

» Ces tendances, qui plaident en faveur du *statu quo*, ne sont pas faites, comme vous devez le penser, pour diminuer l'ardeur des divers partis coalisés dans un but radicalement contraire. M. Castelar l'a bien montré en s'empressant d'ouvrir la campagne antidynastique dont il a été question dans mes lettres précedentes. « Cette » nation espagnole qui a vaincu Charlemagne, s'est-il écrié, qui vainquit Fran» çois Ier, qui a fait disparaître Napoléon, » cette nation dont la gloire ne peut pas » tenir dans l'immensité de l'espace, dont » le génie a, comme Dieu, une force créa» trice capable de faire surgir un nouveau » monde du sein des solitudes de l'Océan, » cette nation qui a vu *Fideberto de Savoia*, » *Carlos Manuel de Savoia*, *todos los pequenos duques de Savoia* (tous les petits ducs » de Savoie) porter la hallebarde à son » service et suivre pauvres et mendiants » le char triomphal de ses aïeux, cette na» tion ne peut subir la honte, etc., etc. » Voilà un échantillon de ce tissu d'inepties boursouflées.

» C'est ainsi, m'est avis, qu'on perd une cause qui ne manque pas de bons arguments, et qui paraît très-soutenable très-bonne même aux yeux de beaucoup de personnes. Quant à la proposition tendant à provoquer la destitution (rien que cela) du souverain, dont le dépôt est annoncé pour une des séances prochaines. C'est odieux et ridicule, ridicule surtout, tant en raison du fond que de la forme, tant en raison de l'inopportunité que du milieu dans lequel elle est obligée de se produire. Je vous ai annoncé que la salle des Cortès se transformerait en une arène de gladiateurs. Il est clair que je ne me suis pas trompé, et veuillez remarquer que nous ne sommes encore qu'au commencement.

» Rien de nouveau pour le surplus. On attend la présentation au premier jour d'un système financier dont j'entends dire beaucoup de bien par les privilégiés qui en connaissent les détails. Je suis tellement blasé sur les promesses de ce genre, que je n'ai pas songé à pénétrer le mystère. Il sera toujours temps de déplorer une nouvelle déception.

» Pour ne pas en perdre l'habitude, on a encore égorgé à Puente Genis. Les volontaires de la liberté ont fait feu dans cette localité assez importante sur une foule de personnes parfaitement tranquilles et inoffensives. M. le ministre de l'intérieur a promis une enquête, sur l'interpellation d'un député. Enfin les vents d'Afrique ont fait tomber dans l'Ouest et dans le Midi des nuées de sauterelles qui y ravagent les récoltes et contre lesquelles le gouvernement a dû organiser une chasse très-coûteuse et malheureusement peu efficace. »

Petit courrier d'Europe.

Bruxelles, 17 mai.

Nous trouvons dans nos journaux apportés par le dernier steamer le traité qui a été signé, le 10 mai, à Francfort, à la suite des conférences de M. de Bismark avec MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier, en présence des plénipotentiaires de France et d'Allemagne. Il y a quatre points sur lesquels il s'écarte notablement des préliminaires de paix. Voici en quoi consistent les modifications :

« 1° Les troupes allemandes continueront à occuper les positions actuelles autour de Paris et dans le département de Seine et Oise jusqu'au jour où les autorités allemandes jugeront que l'ordre est suffisamment rétabli dans Paris ; en tout cas, l'évacuation de ces positions n'aura lieu qu'après le payement du troisième demi-milliard ;

» 2° Les Allemands qui avaient été autorisés à résider en France et qui en avaient été expulsés à l'occasion de la guerre seront autorisés à reprendre en France les positions qu'ils y occupaient, et s'ils demandent à être naturalisés, le temps écoulé depuis l'arrêté d'expulsion sera compté comme s'ils n'avaient pas quitté le territoire français ;

» 3° Il est accordé une indemnité de 350 millions pour le rachat de la portion du réseau de chemin de fer qui se trouve sur le territoire annexé à l'Allemagne. Cette somme de 350 millions viendra en déduction de l'indemnité de guerre ;

» 4° L'indemnité de guerre est fixée définitivement, au total, à quatre milliards, 500 millions. La réduction accordée de 500 millions l'a été pour tenir compte de la part de la dette publique afférente à la partie des territoires cédés. »

Nous avons déjà dit que le cabinet de Florence surveille d'un œil inquiet les relations de la cour de Rome avec les puissances étrangères, notamment avec la France. Mais il y a des journaux à Florence qui veulent donner le change au public sur la nature de ces préoccupations et qui affectent de croire, au contraire, que la diplomatie française n'entend pas revenir sur les faits accomplis. La *Gazetta d'Italia* va jusqu'à insinuer que le comte d'Harcourt aurait proposé les bons offices de son gouvernement au Saint-Père pour l'amener à se réconcilier avec l'Italie. Tenir un tel langage au Pape serait une insolence ou une aberration dont les italianissimes seuls sont capables. Si M. d'Harcourt avait ainsi parlé, pourquoi les feuilles officieuses du gouvernement de Florence témoigneraient-elles tant de mécontentement à l'occasion de chaque preuve d'intérêt que le Saint Père et le gouvernement de Versailles se donnent l'un à l'autre ?

On n'a pas oublié la fureur de cette presse contre M. Thiers, parce qu'il avait fait comprendre à M. Visconti-Venosta qu'il serait plus sage de la part du gouvernement de Florence de ne pas accroître les embarras de la France, en opérant, le 30 juin prochain, le transfert de la capitale. Et il n'y a que peu de jours encore, la *Libertà* dénonçait à la fureur populaire le cardinal vicaire, qui, conformement au désir du Saint-Père, or donnait un *Triduum* pour la pacification de la France.

Comment la *Gazetta d'Italia* peut-elle concilier ces nouvelles avec la manifestation publique et générale de la haine révolutionnaire en Italie contre la France ! Si vraiment M. d'Harcourt avait proposé au Pape de se réconcilier avec l'Italie, il n'y aurait pas d'éloges que les journaux de l'unitarisme ne lui eussent prodigués, à lui et à son gouvernement. Jusqu'ici, nous croyons pouvoir l'assurer, le gouvernement de Versailles n'a rien dit ni rien fait à Rome qui puisse lui aliéner la confiance des catholiques et les sympathies de tous les honnêtes gens. Mais ce n'est pas assez ; nous attendons mieux de la France, et notre attente ne sera pas trompée. »

COMTÉ DE CHAMPLAIN.

Monsieur le rédacteur,

Le *Nouveau-Monde*, dans son numéro du 26 mai, publie une correspondance *datée du 28 du même mois*, et signée « AMI DU PROGRÈS. »

Cette correspondance, par sa longueur, par son insignifiance, par les inexactitudes qu'elle renferme, sent son homme à cent lieues à la ronde. Nul doute que *lui-même*, faux champion des libertés de l'Eglise, n'aurait pu inventer et jeter à la face du public tant d'absurdités, empreintes de tant de mensonges.

Les faits, tels qu'ils se sont passés, les voici : M. F. X. A. Trudel est allé à Sainte-Anne de la Pérade, le 14 mai.

Il adressa là parole aux électeurs de cette paroisse à l'issue de la messe et débita des riens, une heure et demie durant. Voici le résume de son discours :

« La Providence l'avait choisi dès son » bas âge pour en faire le représentant de » son comté natal ; il aurait été instruit, » placé dans un grand centre et promené » ensuite en Europe (toujours par la Providence) pour le rendre digne du grand » rôle qu'il était appelé à jouer. (Il n'a » pas dit qu'il accompagnait son beau-père » qui voyageait pour raison de santé.) Il a » toujours eu pour le comté de Champlain » les sentiments du plus beau dévouement » et pour ses habitants la plus sincère » amitié. Ainsi n'a-t-il jamais négligé » d'échanger avec eux une cordiale poignée de main chaque fois qu'il a eu l'avantage d'en rencontrer soit à Montréal » soit ailleurs. (Flagornerie que les électeurs n'ont pas goûté du tout) blâmait » le gouvernement de ne pas assez faire » pour la colonisation et l'agriculture, di» sant que les terres devraient être don» nées gratuitement, etc., etc. »

Il parla aussi de protéger l'industrie canadienne en imposant des taxes sur les objets manufacturés à l'étranger, ignorant, sans doute, qu'il usurpait là les droits du parlement fédéral).

Enfin, il termina un des plus longs et des plus insignifiants discours qui eut jamais été prononcés sur un *husting*, en laissant tout le monde désappointé et quelques-uns de ses partisans fort désillusionnés sur son compte.

Quelques rares appiaudissements l'aidèrent à descendre de la tribune, où l'hon. M. Ross lui succéda.

Il n'est pas besoin de vous dire, M. le rédacteur, que ce monsieur, avec la verve et la force d'argumentation que vous lui connaissez, a facilement fait justice des prétentions, des niaiseries et des théories croches de M. F. X. A. Trudel. Dans un discours d'une demi-heure, il réduisit à néant le petit échafaudage où s'était placé ce dernier. M. Ross parla ensuite en faveur de M. Robert Trudel.

Ce monsieur est sincèrement catholique et conservateur, il offre toutes les garanties désirables sous le rapport des principes. Il est du comté, ses intérêts sont dans le comté auquel il a rendu déjà de nombreux et grands services. Ses connaissances étendues, son expérience dans le fonctionnement de nos institutions municipales le mettent en position de nous être très-utile dans la chambre de Québec. Il connaît nos besoins et se fera un devoir de veiller à nos intérêts.

Voilà, M. le rédacteur, ce que l'immense majorité des électeurs de la paroisse de Sainte-Anne comprennent parfaitement aujourd'hui.

Le correspondant du *Nouveau-Monde* ment donc lorsqu'il dit que M. F. X. A. Trudel fait de brillantes improvisations. Il ment lorsqu'il donne l'avantage à M. F. X. A. Trudel sur le Dr Ross. Il ment lorsqu'il attaque brutalement M. Dick qui représente ici de grands intérêts, et qui, dans cette circonstance, comme toujours, s'est conduit en gentilhomme. Il ment lorsqu'il parle des succès oratoires de M. F. X. A. Trudel quand il n'a réussi qu'à ennuyer les électeurs partout. Il ment encore lorsqu'il prétend que M. F. X. A. Trudel a la majorité dans les différentes paroisses qu'il mentionne. La votation viendra bientôt prouver ce dernier mensonge. Malgré l'argent et le whiskey, etc., qu'emploient « *les hommes à bons principes*, » le comté fera son devoir, et M. F. X. A. Trudel comprendra enfin que tout cela n'est pas de mise dans ce beau comté. Le correspondant ment encore lorsqu'il dit que le Dr Ross flatte M. Normand. M. Ross appuie franchement et ouvertement M. Robert Trudel de toute son influence, et cette influence n'est pas à dédaigner, je vous en assure.

MM. Robert Trudel et Normand auront, l'un et l'autre, une très-forte majorité sur M. F. X. A. Trudel, et le comté n'élira pas cet homme aux bons principes qui ne recule pas devant les moyens que je viens de signaler pour satisfaire son ambition personnelle.

Veuillez agréer,
M. le rédacteur,
De votre, etc., etc.,
UN AMI DU VRAI PROGRÈS.

30 mai 1871.

Feuilleton du Journal de Québec.

1er JUIN, 1871.—No 21.

ANDRÉ LE SORCIER

(*Suite.*)

VII

—Allons, vous êtes une bonne fille. Vous reprocherez à la femme du notaire, de vous avoir induite en erreur... vous lui direz que vous refusez pour époux un homme qui porte au front la tache honteuse de sa naissance... Les grands mots ne coûtent rien ! Ce motif est assez fort, et, dès que vous parlerez avec conviction, ma foi, l'on ne se donnera par la peine d'en chercher un autre.

—Assez, murmura la jeune fille, mon cœur se brise... Paul aura droit de me mépriser... N'importe, je lui sauverai la vie !

—Ça, par exemple, vous pourrez vous en flatter, Clotilde ! Mais j'y songe... Tout à l'heure, il s'agira d'esquiver ce duel ?... je caponnerai, soit. Or, c'est établir un antécédent fâcheux. Mon projet... tôt ou tard il faudra que je me décide... est de partir pour l'Amérique, afin d'assayer d'y fixer cette femelle volage qu'on nomme la fortune. Alors, Clotilde, je vous apporterai c'est à peu près sûr... une autre dot infiniment plus distinguée que la première. Mais, en attendant ce départ, d'autre prétendus arriveront ; il nous en pleuvra des masses... et, dans ce nombre, il y en aura bien quelques-uns, mordieu ! qui ne seront pas bâtards. Quelle raison voulez-vous que je leur donne ? Faudra-t-il avouer que vous n'avez plus un centime et que moi-même... Jamais ! le duel aura lieu, c'est inévitable ; il n'y a pas d'autres moyens d'empêcher les poursuites. Vos amoureux reculeront peut-être, quand ils sauront que j'ai le projet bien arrêté de les mettre tous à l'ombre.

—Abordez plus franchement la question, mon frère, dit Clotilde avec un soupir. Dieu me donnera la force de consommer jusqu'au bout mon sacrifice. La pauvre fille sans dot ira s'enfermer dans une maison religieuse... C'est le plus court désormais, n'est-ce pas, mon frère ? Et voilà pourquoi vous me parliez, à tant de reprises différentes, de ce couvent de Carmélites qui vient de se fonder à quelques lieues d'ici.

—Quoi ! vous consentiriez...

—Je consens à partir aujourd'hui même. Je demanderai l'habit de novice à la supérieure, et, dans un an, je prendrai le voile... Adieu, Paul !... adieu !... maintenant nous ne devons plus nous revoir qu'au ciel !

—Du courage, dit le percepteur. Vite une lettre à madame Poirson... Prouvez-lui que vous agissez sous l'influence de votre libre arbitre. Je vais de ce pas préparer la carriole, et nous partirons avant que l'heure de ce maudit duel...

—Un instant ! cria tout à coup une voix foudroyante, qui fit retourner Thomas et tressaillir la jeune fille.

C'était le pâtre.

La servante de la maison lui avait ouvert. Caché depuis dix minutes à la faveur d'un pilier du hangar, il assistait à tous les détails de cette scène odieuse.

Il continua sur le ton d'un maître qui commande :

—Vous n'entrerez pas aux Carmélites, mademoiselle. Et vous, monsieur, vous allez renvoyer votre sœur à celle qui, depuis trois mois, lui a servi de mère.

—En vérité, je crois que ce mendiant me donne des ordres ! cria Thomas, dont la figure était pourpre de rage.

—Il n'y a point ici de mendiant, dit André, qui écarta sa casaque de peaux de chèvres et découvrit son uniforme. Vous avez devant vous un soldat de l'empereur, un vieux soldat qui a gagné la croix sur les champs de bataille, et que vous avez insulté dans la personne de son fils... Oh ! ne vous précipitez pas sur vos armes ! Elles sont maintenant inoffensives... et celle que vous voyez là pourraient vous faire repentir d'un outrage.

En même temps il armait les pistolets d'arçon qu'il avait apportés. Comme la jeune fille jetait un cri d'épouvante, il ajouta :

—Simple mesure de prudence, mademoiselle, n'ayez pas peur.

—Misérable ! hurla Thomas ; sortez... sortez à l'instant !... Vous avez dérobé ce costume, je ne vous connais pas !

André croisa les bras de manière à tourner le canon de ses armes vers la terre ; puis il s'avança lentement jusqu'en face de son ennemi, le regardant avec une expression de pitié méprisante.

—Et tu oses le prendre sur ce ton-là... toi, criminel... en présence de moi, ton juge ? murmura-t-il presque à voix basse afin de n'être pas entendu de Clotilde. Avoue que l'audace est grande !... pour ne pas te souffleter, ainsi que l'a fait Paul, j'ai besoin de te connaître et de te mépriser, comme je te connais, comme je te méprise. Oublies-tu le vol de la prairie ? Penses-tu qu'en chassant Jacques Belmat du hameau, je n'aie pas conservé par-devers moi la preuve de ton crime ?

—La preuve... dit Thomas balbutiant, vous ne pouvez l'avoir...

—Ah ! oui, tu te l'imagines ? Certes, il a fallu que tu fusses bien sûr de l'impunité pour oser prendre vis-à-vis de nous le rôle d'agresseur. Tu vivais dans une aveugle et folle confiance ; tu te disais : Voyez donc ce pâtre, voyez cet imbécile qui fait de la délicatesse avec moi ! Il me sauve du bagne, il ne veut pas me perdre pour une première faute... Ah ! ah ! c'est par trop risible ! Et le bonhomme, après cela, manifeste des prétentions de marier son fils à ma sœur... Oh ! oh ! s'imagine-t-il que j'ai le talent de retrouver comme lui des milliers de francs disparus ? Non pas, ceci n'entre aucunement dans mes habitudes. En conséquence, je repousserai les prétentions susdites... et qu'ai-je à craindre ? Celui qui pouvait être mon accusateur a eu la sottise de se taire jusqu'alors... Au bout du compte, il n'a pas de preuves !

Voilà quel était ton raisonnement n'est-ce pas misérable !.. Oh ! reprends-le, ce nom, car il t'appartient avec celui d'infâme ! Somme toute, je suis fâché de te détromper. La preuve existe... elle existe, te dis-je, et je vais la mettre sous tes yeux !

Mais, ajouta André à haute voix sur un ton d'ironie, puisque vous prétendez, monsieur le percepteur, que je n'ai pas le droit de vous donner des ordres... opinion du reste, dont vous reviendrez bientôt... acceptez du moins un conseil et renvoyez votre sœur dans la maison du notaire. Plus tard... si vous l'osiez, vous serez toujours à même d'aller l'y reprendre une seconde fois.

Il serait impossible de peindre le mélange de crainte et de stupeur furieuse qui se lisait, en ce moment, sur les traits bouleversés de M. Thomas. La parole d'André, tantôt incisive et brutale, résonnait à ses oreilles comme le glas funèbre qui tinte sur le chemin du condamné à mort, ou comme le sifflement aigu du fouet qui déchire les membres de l'esclave.

Clotilde se tenait à quelque distance, muette, immobile, n'ayant entendu que les dernières paroles du pâtre et frappée du pouvoir qu'il semblait exercer sur son frère.

Tout à coup elle vit André se tourner vers elle.

—Mon enfant, dit-il, on vous ordonne de rejoindre votre protectrice... chez laquelle je me charge bientôt de vous renvoyer Paul.

M. Thomas fit un geste de rage ; mais André lui dit froidement :

—Soyez donc assez bon pour confirmer l'ordre.

—Allez, Clotilde... murmura le percepteur.

Le visage de la jeune fille se colora des plus vives nuances. Doit-elle en croire cette voix qui retentit au fond de son âme ? Obéira-t-elle à ces élans joyeux qui la transportent ? Est-ce l'espérance qui lui revient avec son riant cortège ?

En un clin d'œil, elle disparut du logis de son frère.

—A merveille, dit le pâtre tout ému du regard plein de gratitude et d'ivresse qu'avant de partir l'amante de Paul venait de laisser tomber sur lui, peut-être enfin réussirai-je à rendre ces enfants heureux !

Il désarma les pistolets d'arçon, puis il les déposa sur une table brute dressée sous le hangar, et où se trouvaient déjà ceux du percepteur.

Celui-ci ne put réprimer un mouvement de joie, dont André, qui le suivait de l'œil fit aussitôt la remarque.

—Bah ! tu espères t'en emparer ?... L'idée ne manque pas de mérite... car enfin je suis chez toi, je vis le tou domicile, et tu pourrais m'assassiner, à la rigueur, sauf à invoquer ensuite le droit de légitime défense... Eh ! eh ! ce serait le moyen le plus expéditif de me fermer la bouche ! Mais je te surveille, entends-tu, je te surveille... Comme, à ton aspect, je sens la colère bouillonner dans mon âme, je ne veux par garder ces armes à la main. Fais un seul geste pour t'en rendre maître.. et tu verras que le vieux pâtre n'est pas énervé, lui, par la débauche !

Serrant de son poignet de fer le bras du percepteur, il l'obligea de ployer sur ses genoux.

—Relève-toi, si bon te semble... mais tu ferais mieux de rester ainsi, car cette posture convient au criminel qui entend lire sa condamnation.

A ces mots, il tira de sa poitrine un papier, qu'il se mit à déployer avec lenteur. Il le tint à distance ; mais de façon néanmoins que Thomas pût en déchiffrer le contenu.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

(*A continuer.*)

CANADA.

QUÉBEC, 1er JUIN 1871.

—

Le Journal des Trois-Rivières procède précisément de la même manière que ses deux confrères de l'*Ordre* et du *Nouveau-Monde*, relativement à nos articles sur les circulaires des évêques de Montréal et des Trois-Rivières. Il fallait bien que cela fût pour qu'il y eut unité dans cette trinité. C'est toujours *la douleur amère* et *l'indignation profonde* d'un côté, et de l'autre, *le dépit et la rage*.

« Que serviront au *Journal de Québec*, » s'écrie-t-il, « toutes ces colères, ces menaces, ce flot d'injures et d'outrages de toute sorte ? Pense-t-il que sa cause y gagnera...... Pense-t-il intimider les vénérables évêques qu'il traite d'une manière si indigne. »

Mais, nous le demandons dans l'angoisse, où sont nos « colères » et nos « menaces » nos « outrages » et nos « injures » de toute sorte ? Nous sommes-nous oublié, comme le *Journal des Trois-Rivières*, au point d'accuser un évêque de *manœuvreur* et, comme lui, de le livrer indécemment au ridicule pour avoir écrit à son clergé, sur *renseignement, qu'il fallait entendre, « dans le sens du désaveu, la circulaire de* l'Archevêque ? » Si nous avons commis une pareille indécence, nous en demandons, à genoux, pardon aux deux vertueux et vénérables prélats. Oh ! non, Dieu merci, et aussi dormons-nous tranquille dans notre respect et notre profonde vénération pour ces prélats qu'on nous accuse d'insulter et d'outrager.

Ce qui doit surtout frapper chez la presse *religieuse*, c'est que les vertus, le dévouement à l'Eglise, la science et les talents sont pour les évêques qui l'approuvent, et que les autres ne sont à ses yeux que des « étrangers, » des entremetteurs, *qui se mêlent d'affaires qui ne les regardent* pas et de vulgaires « *manœuvreurs*. »

Est-il nécessaire de donner le sens moral de cette « *étrange* » contradiction ?

Vous avez accusé un évêque de *manœuvreur* ; mais un autre évêque a dit que « vous vous recommandiez à la confiance des catholiques, par la modération et la convenance dans les formes, et vous vous écriez, dans un transport de joie et de reconnaissance, que *cette modération* et ces *convenances* « vous fortifient »

Notre parole n'est pas plus intéressée que celle des évêques dont vous parlez ; pourquoi le serait-elle ? Serait-ce parce que nous admirerions la prudence des évêques qui veulent soustraire à toute discussion publique des questions qui ne regardent que l'Eglise seule, agissant et parlant dans ses conseils ? Avons-nous jamais mêlé à ce débat la politique de parti ? Qui avons-nous besoin de servir, nous le demandons en toute conscience, et ne pouvions-nous pas, au contraire, garder, à l'égard de ces questions orageuses, la plus stricte neutralité ? Nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons cru que le devoir nous commandait de parler.

Combien de temps avons-nous enduré, et combien de provocations à la lutte avons-nous dédaignées avant de l'accepter ? Les enfants perdus du journalisme allaient même, pour nous humilier, nous accuser de vieillir et de n'avoir passé pour savoir faire la polémique que lorsqu'on ne savait pas écrire en Canada. De sorte que l'on était certain de nous écraser vite, et ceux qui y comptaient le plus étaient le *Nouveau-Monde* et le *Journal des Trois-Rivières*. Ils se sont trompés, voilà tout.

L'*Ordre*, journal *religieux*, et conséquemment grossier et menteur, invente un dialogue entre nous et un autre journaliste de Québec, qu'il donne à ses lecteurs, pour la vérité, afin de leur prouver qu'il est digne de « la confiance » dont l'ombragent deux évêques.

Ce dialogue, absurde dans la forme et veuf d'esprit jusqu'à la désolation, n'a pas même le mérite de la vraisemblance.

Si c'est là tout ce que vous pouvez produire comme titre à la prétention de gouverner l'Eglise, vous ferez bien de renoncer à votre candidature, car vos chances sont petites.

LETTRE DE M. JOLY.

Nous recevons la communication suivante :

« M. le rédacteur,

» Je vois un article dans le *Journal de Québec* de samedi, le 27, où il est dit que l'honorable M. Evanturel accuse le gouvernement de n'avoir pas assez fait et de ne point faire assez pour le Chemin Gosford, et cet article conclut en faisant appel à mon témoignage, à ce sujet.

» M. Evanturel a été évidemment mal renseigné, et, s'il eût bien connu les faits, il n'aurait certainement pas porté cette accusation. Le fait est que le gouvernement a fait pour le chemin Gosford tout ce que la compagnie avait le droit d'exiger de lui en vertu de la loi. Il a fait plus, il a montré sa bonne volonté et a rendu un véritable service à la compagnie en commuant le subside annuel et en lui en payant le capital. La compagnie ne pouvait pas réclamer cela comme un droit, puisque la loi laissait au gouvernement le choix, soit de payer pendant vingt ans une certaine somme par année, soit de donner ce subside annuel et d'en payer le montant capitalisé de suite, ce que le gouvernement a fait ! En ce moment même, il offre à la compagnie toutes les facilités pour l'aider à effectuer l'emprunt dont elle a besoin. Quelques reproches que l'on ait le droit de faire au gouvernement, l'on ne doit pas l'accuser d'avoir été injuste envers le chemin Gosford.

» J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

» Votre obéissant serviteur,

» H. G. JOLY.

» Pointe-Platon, 30 mai 1871. »

Voilà à coup sur une réponse sans réplique aux accusations si maladroites du candidat aux petits moyens. L'attaque de M. Evanturel était tellement révoltante, tellement injuste et dénotait chez celui qui la lançait une si grande somme de mauvaise foi, que M. Joly, le chef de l'opposition, s'est cru obligé en justice et en honneur de fermer la bouche au maladroit candidat, que cette verte leçon n'empêchera pas cependant de continuer son joli système de mensonges et de calomnies.

En vérité, il fallait avoir plus que l'audace pour attaquer l'hon. M. Chauveau sur la question des chemins de fer, de la colonisation et de l'agriculture. Tout le pays n'a eu qu'une voix pour applaudir à la conduite du ministère, amis comme ennemis en chambre ont rendu hommage à sa liberté. Au milieu de ce concert d'éloges ou de simple approbation, il ne s'est fait entendre qu'une voix discordante, mais heureusement que c'est une voix insignifiante !

Nous reprenons aujourd'hui l'analyse du rapport de M. Dawson, que nous avons commencée samedi dernier. Après avoir montré les difficultés que l'expédition avait à surmonter pour arriver au terme de son voyage, et fait voir par quelle série de méprises, le colonel Wolseley faillit amener un désastre, M. Dawson aborde la dernière partie de son travail. Arrivée à l'angle nord-ouest du lac des Bois, l'expédition avait encore devant elle une distance *assez longue à parcourir et un chemin très-peu praticable*. Or, afin d'en faciliter le passage aux troupes, le Commandant résolut de s'adresser au Gouverneur de la Baie d'Hudson, M. McTavish, pour se procurer un certain nombre de travailleurs. Ce dernier fit un appel à la population de la Rivière-Rouge et, fait à noter, les métis français vinrent seuls s'offrir à M. McTavish et parachevèrent, sans l'aide de l'autre partie de la population, le chemin par lequel les troupes devaient arriver au fort Garry.

C'est ici que se révèle un côté plaisant dans l'histoire de l'expédition. On sait qu'en arrivant au Fort Garry, le colonel Wolseley lança un ordre du jour, dans lequel, après avoir louangé les troupes, il *parlait de bandits qui avaient fui à leur* approche. Or, ces bandits, suivant M. Dawson, n'avaient pas bougé de leurs demeures, ou s'étaient empressés de répondre à l'appel de M. McTavish et avaient fait tout en leur pouvoir pour aider les soldats dans la dernière partie de leur voyage. Laissons ici parler M. Dawson :

« Voici comment M. McTavish me fit connaître ce qu'il avait fait pour exécuter les ordres du Colonel Wolseley.

» Incluse, vous trouverez la lettre que » le Colonel Wolseley m'a adressée. Après » l'avoir reçue, je donnai avis au nom du » Colonel, que l'on avait besoin de travail- » leurs, j'allai moi-même dans la partie » anglaise de l'établissement, mais je ne » pus engager aucun métis anglais ni un » sauvage. Seuls les métis français vinrent » s'offrir quoiqu'il fut su et connu que » l'on devait terminer le chemin afin de » hâter l'arrivée des troupes de Sa Ma- » jesté : »

Puis M. Dawson continue. »

« La conduite du gouvernement et du Parlement du Canada avait désarmé les mécontents et plusieurs de ceux qui avaient pris part à l'insurrection, étaient partis de chez eux avec nulle autre arme qu'une pelle ou une pioche, afin de travailler au chemin de la Reine.

» La colonne expéditionnaire fut reçue à son arrivée à bras ouverts. Le peuple vaquait à ses occupations ordinaires, et le chef des insurgés qui était resté au Fort Garry avec 30 hommes en sortit tranquillement lorsque les troupes y entrèrent.

» La paix régnait partout, et le colonel lança la proclamation suivante aux troupes :

« De la Baie du Tonnerre au Fort Garry, » il y a une distance de plus de 600 milles » à travers un désert où il est impossible » de se pourvoir d'approvisionnements. » Vous avez dû transporter à des d'homme » une immense quantité de provisions sur » pas moins de 47 portages, faisant une » longueur totale de 7 milles, exploit » unique en son genre dans nos annales » militaires. Vous avez descendu le cours » d'une grande rivière regardée si dange- » reuse, à cause de ses rapides, de ses » chûtes et remous, que les voyageurs ex- » périmentés osent seuls s'y risquer. Votre » obéissance aux ordres vous a mis en » état, sous la bénédiction céleste, d'accom- » plir votre mission sans danger.

» Quoique *les bandits* qui avaient opprimé » le peuple, se soient enfuis à votre ar- » rivée, sans vous donner l'occasion de » prouver jusqu'à quel point des hommes » capables de tels épreuves pouvaient » combattre, vous avez aussi bien mérité » de votre pays que si vous aviez gagné » une bataille. »

Puis, M. Dawson reprend :

« Ce passage est, sans doute, très-éloquent et les soldats méritaient tout ce que l'on pouvait dire à leur éloge, mais comme il se trouve dans un document qui, sans doute, fera partie des archives du pays, je dois dire, en protestant contre ces paroles, qu'elles ne donnent pas une idée exacte de l'état des choses dans l'établissement lors de notre arrivée.

» Les gens auxquels il fait allusion, loin de fuir comme des bandits, vaquaient tranquillement à leurs occupations ordinaires, à l'exception de ceux qui, à sa demande spéciale, travaillaient à rendre plus faciles les mouvements des troupes de Sa Majesté.

» Je dois protester contre son idée d'appeler dangereuse, à cause de ses rapides, et de ses remous, une rivière qui a servi de grand chemin aux blancs, depuis qu'ils ont mis le pied dans ces régions. Des hommes, des femmes et des enfant ont remonté et descendu, par centaines, la Winnipeg et les bateaux de la Compagnie de la Baie d'Hudson, espèce de cuves, naviguent sur ses eaux !

» Jadis tout le commerce du nord passait par la Winnipeg, les Français en avaient fait une grande route. Plus tard la compagnie du Nord-Ouest du Canada en fit le même usage......... Quoiqu'on puisse dire des autres parties du chemin, on doit avouer que la Winnipeg est connue depuis longtemps et qu'elle a servi de grande route et présente une navigation facile aux bateaux.

Comme le Colonel Wolseley a passé sous silence le mérite des voyageurs dont les services lui ont été si précieux, cependant et sans lesquels, il n'aurait jamais eu occasion de lancer son éloquente proclamation, M. Dawson, proteste contre ce déni de justice et défend la cause de "ces hommes courageux qui dans cette expédition, auront sans doute acquis une large part de gloire.

« Je crois avoir droit, dit M. Dawson, de réclamer quelque honneur pour les voyageurs, qui, au mauvais temps comme au beau, restèrent courageusement à leur poste et forcèrent le succès à les suivre malgré les bévues qui, sans aucun doute, auraient amené un désastre.

» Si, dans les épreuves auxquelles ils ont été exposés, un nombre considérable d'entre eux avaient abandonné l'expédition, elle n'aurait pu avancer, et l'on aurait déclaré le chemin impraticable, et le Nord-Ouest aurait peut-être été perdu pour le Canada. Si une aussi grande calamité nationale n'est pas arrivée, et si la première expédition importante est arrivée à son but, on le doit, dans une large mesure, à la persévérance, à l'habileté et à la constance inébranlable des voyageurs. Leur métier peut paraître bien humble, mais on ne doit pas pour cela, quand ils rendent de grands services au public, fermer les yeux sur leur mérite et leur arracher des lauriers chèrement achetés pour en orner le front des autres.

» En rendant hommage aux voyageurs, je ne veux pas discréditer l'œuvre des soldats. Au contraire, j'aime à témoigner de leur aptitude à se rendre maître de l'habileté des voyageurs, de leur persévérance et de leur esprit d'ordre. »

Ce récit de M. Dawson que nous terminons ici est bien différent de celui de M. le Colonel Wolseley, si empreint de partialité, et fait pour la glorification de son auteur. Mais, nous dira-t-on, pourquoi croire l'un plus que l'autre ? Nous nous attachons de préférence à celui de M. Dawson parce qu'il porte le cachet de la vérité, parce qu'il s'appuie sur des faits dont chacun peut constater l'exactitude. En appréciant la part que chacun a prise dans l'expédition, aucun juge impartial ne pourra s'empêcher après avoir mesuré la valeur respective des services, de partager notre opinion, et de dire que M. Dawson, méritait autant que le fameux colonel sinon plus les faveurs du gouvernement impérial.

Nouvelles électorales.

L'appel nominal aura lieu, vendredi le 9 juin, dans les trois divisions de Québec ainsi qu'à Montmorency.

—

La nomination des candidats à Mégantic aura lieu le 12.

—

Il a été question d'élire Sir Georges Cartier à Beauharnois ; mais quelque journal a dit que M. Bergevin ne voulait pas lui céder sa place, et que le ministre de la milice lui aurait fait dire qu'il pouvait rester en paix, son habitude n'étant pas de lutter contre ses amis.

Cette conduite de Sir Georges est d'accord avec sa vie entière ; mais il n'en serait pas moins regrettable que cette délicatesse privât la province de Québec de sa présence et de ses services dans notre législature locale, et M. Bergevin comprendra, sans doute, à la dernière heure, qu'il y aurait du patriotisme pour lui à dire au comté de Beauharnois : « Elisez à ma place Sir Georges Cartier ; par son expérience, sa science politique et sa grande influence, il est naturellement plus en position de vous rendre service que moi. »

S'il ne le fait pas, d'autres le feront, sans doute.

Nous parlons du *mouvement spontané*, car nous savons que Sir Georges peut se faire élire quand il le voudra pour la Chambre locale.

—

Des nouvelles qui nous arrivent du comté de Charlevoix, nous permettent d'annoncer que M. Clément sera réélu à une grande majorité, si son adversaire, M. Gagnon, persiste à vouloir lutter contre lui. Les électeurs de ce comté sont parfaitement satisfaits de la conduite en chambre de M. Clément et sont décidés à lui confier leur mandat de nouveau. Nous ne saurions qu'applaudir à leur détermination, car M. Clément mérite certainement la bonne réputation que les électeurs ont de lui et d'être réélu.

—

On lit dans la *Voix du Golfe* :

« Le nombre des candidats dans Rimouski semble s'accroitre au lieu de diminuer. M. Hudon parlait, dimanche, à Saint-Octave, M. Gosselin à Saint-Fabien et Saint-Simon, et M. Bégin à Saint-Donat.

» Nous ne savons si M. Garon se décidera à lutter de nouveau, bien que ses concurrents augmentent en valeur et en nombre

» M. Wallace MacDonald était à Rimouski, hier, et il dit pouvoir compter déjà sur au moins 1000 électeurs. Il parcourt en ce moment le comté et devra faire connaître dans quelques jours sa réponse à la réquisition nombreusement signée qui lui a été présentée. »

Nouvelles générales.

Le 20 juin prochain, le Saint-Père célèbrera la vingt-cinquième année de son pontificat, qui sera le plus long et un des plus glorieux de l'histoire. A cette occasion les catholiques de France présenteront une adreesse au Souverain Pontife.

—

Hier, une foule de nos concitoyens suivaient au cimetière les restes mortels de M. Wood, décédé, samedi dernier, en cette ville. M. Wood était un de nos marchands les plus estimés et s'était, grâce à son honnêteté et ses excellentes qualités, fait un grand nombre d'amis.

—

Nous apprenons avec regret que M. l'abbé Boucher, curé de la Jeune Lorette, est dangereusement malade.

—

Le correspondant de la *Gazette de Montréal* à Outaouais lui télégraphie ce qui suit :

« Au sujet du traité de Washington, j'ai sujet de croire que Sir John A. MacDonald ne se considère pas en position de le discuter ou de l'expliquer publiquemment avant qu'il ait été ratifié en Angleterre, alors qu'il cessera d'être commissaire impérial. En même temps, le peuple du Canada peut avoir l'assurance que les articles du traité qui réservent la question des pêcheries à l'approbation de notre Législature ne sont pas une simple affaire de forme, et que le parlement fédéral peut les discuter de la manière qu'il jugera la plus avantageuse à la population de ce pays. Ni le gouvernement du Canada ni Sir John A. McDonal ne sont compromis par le traité, et ils ont pris soin de se réserver le droit de la liberté d'action la plus complète sur le sujet. Vous pouvez compter sur la véracité des renseignements que je vous transmets. »

BULLETIN TELEGRAPHIQUE

Service général.

DÉPÊCHES D'HIER AU SOIR

—

ANGLETERRE.

Londres, 31 mai.

Le correspondant spécial du *Times* lui écrit de Versailles que M. Ernest Picard a donné sa démission comme ministre de l'Intérieur et est nommé gouverneur de la Banque de France. Il est remplacé dans le cabinet par M. Victor Lefranc.

Le *Monde* annonce que le prince de Joinville et le duc d'Aumale ont donné publiquement leur adhésion au manifeste du comte de Chambord, et que la fusion des légitimistes et des orléanistes est complete.

Une dépêche au *Daily News* annonce que Rochefort a certainement été condamné.

Le général Leflo va à Saint-Pétersbourg comme représentant de la France. Il est remplacé dans le ministère de la guerre par le général Cissey.

—

DÉPÊCHES DE CE MATIN.

—

FRANCE.

Versailles, 31 mai.

On dit que Mgr. Dupanloup va succéder à Mgr. Darboy, archevêque de Paris, que les insurgés ont assassinés.

A la séance de l'Assemblé, lundi, Changarnier, en parlant de Metz, a défendu Bazaine.

M. Thiers a répondu et a appelé Bazaine un guerrier illustre.

Le duc d'Audibret-Pasquier a proposé d'admettre les Princes d'Orléans à l'Assemblée nationale.

M. Picard a répondu qu'il serait heureux d'examiner cette affaire.

Le corps de Cinchamp, composé de 20,000 hommes, est revenu en triomphe à Versailles avec 6000 prisonniers que l'on a reconnus pour ceux qui ont assassiné les neuf prêtres dominicains, vendredi.

La publication et la circulation des journaux dans le Département de la Seine sont soumises à l'autorisation spéciale du maréchal MacMahon.

Paris restera quelque temps encore sous la juridiction militaire, mais la communication est libre maintenant et tous peuvent y entrer ou en sortir.

On dit que le gouvernement a maintenant plus de 40,000 prisonniers.

Le maréchal MacMahon, dans sa proclamation divise Paris en quatre commandements, l'Est, le Nord, le Centre et le Sud. Le général Vinoy est nommé commandant de l'Est ; le général Ladmirault, commandant du Nord ; le général Douai, commandant du Centre et le général Cissey, commandant du Sud. Le pouvoir civil est transféré au pouvoir militaire

On dit que Pyat s'est échappé de Paris.

On a trouvé le cadavre d'un membre de la Commune, M. Valin. Il y avait sur lui une somme de 400,000 francs.

Les partisans du duc d'Aumale et les bonapartistes sont actifs et travaillent au rétablissement des Bourbons et de la dynastie napoléonienne.

Tous les étrangers à Paris sont invités à donner leurs noms et leurs adresses aux quartiers généraux de l'armée.

Il y a encore un grand nombre de cadavres non inhumés à Belleville.

On dit que plusieurs des insurgés de Paris étaient anglais. Ce fait augmente le mécontentement du peuple envers l'Angleterre.

On appréhende la chute des murs des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville.

La cour martiale a ordonné que l'on se servirait de mitrailleuses pour des exécutions en masses.

Plusieurs vaisseaux à Cherbourg ont été transformés en prison pour les insurgés capturés.

Paris, 31 mai au soir.

On a trouvé sur des prisonniers insurgés des ordres pour mettre le feu aux maisons que le comité central et le comité de salut public avaient désignées.

Les omnibus et les cabs ont commencé à circuler de nouveau.

Les cafés, les restaurants et les lieux d'amusements ont ouvert leurs portes, mais ils ont reçu ordre de fermer à minuit. Tous les propriétaires qui désobéiront seront livrés aux autorités.

Le Journal des Débats a fait sa réapparition.

Presque tous les journaux qui avaient été transportés temporairement à Versailles sont retournés à Paris.

Un nouveau journal, le *Tricolore*, prêche le rétablissement des Princes d'Orléans, parce qu'ils seront une menace constante pour les Allemands.

Keruline, qui était parmi les chefs insurgés, et été pris au Fort Vincennes, a été fusillé.

Les gardes nationaux vont être désarmés et licenciés dans toute la France.

—

BELGIQUE.

Bruxelles, 31 mai.

Victor Hugo est parti de Belgique pour la Hollande.

La Chambre des représentants en Belgique, a repoussé la résolution exprimant qu'elle regrettait l'expulsion de Victor Hugo.

—

ITALIE.

Florence, 30 mai.

Le gouvernement italien a ordonné à ses préfets de se saisir de tous les parisiens qui entreront en Italie.

—

ETATS-UNIS.

New-York, 31 mai.

Un correspondant parisien dit qu'hier matin, 33 communaux, parmi lesquels il y avait sept femmes ont été fusillés sur la Place de l'Hôtel-de-Ville, par une compagnie de soldats. Quand les prisonniers eurent été rangés sur une ligne, le colonel Guizot s'est avancé et leur a dit qu'ils allaient mourir parce qu'on les avait surpris à mettre le feu aux maisons. Les femmes poussaient des cris perçants. Un moment après, la fusillade eut lieu et quand la fumée fut dissipée un horrible spectacle s'offrit aux regards. Trois des femmes vivaient encore et se débattaient dans les convulsions de l'agonie. Une seconde fusillade eut lieu, puis une troisième, et ce ne fut qu'à la sixième que tous les prisonniers furent tués. Il y avait peu de témoins.

—

DÉPÊCHES DE ONZE HEURES.

—

ETATS-UNIS.

Louisville, Kentucky, 31 mai.

Il y a eu une pluie excessivement abondante, la nuit dernière ; les comtés voisins et la ligne de Knoxville sont inondés. Les dommages sont immenses. En plusieurs endroits, des lisses et des ponts ont été emportés. Le pays est inondé dans toutes les directions.

Geo. E. Hathaway, de Rutland, s'est suicidé, hier, au grand hôtel Central. Des embarras pécuniaires l'ont porté à cet acte insencé.

Le suicidé avait une assurance de 10,000 sur la vie.

San Francisco, 31 mai.

Le remorqueur *Princesse Louise* a fait naufrage dans le détroit de Magellan. Tous les hommes de l'équipage, à l'exception d'un seul, ont été tué ou emprisonnés par les Indiens

Washington, 1 juin.

Le procès d'un ex-membre du congrès, C. C. Bowen, accusé de bigamie, excite un grand intérêt. On croit qu'il va être trouvé coupable non-seulement de bigamie, mais encore de faux.

New-York, 1 juin.

Une femme nommée Devine a tué son mari, hier après-midi, dans la 18e rue. Elle est en prison.

Messieurs les membres de la société d'une messe sont respectueusement priés d'offrir le Saint-Sacrifice de la messe pour le repos de l'âme du Révérend M. Frs. Octave Hébert, curé de Saint-Arsène, décédé, hier, 31 mai, au presbytère de Kamouraska. (Section d'une messe)

M. Hébert appartenait aussi à la Caisse Ecclésiastique de Saint-Michel.

C. A. COLLET,

Archevêché de Québec, 1er juin.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous accusons réception d'une brochure intitulé. *Dernière correspondance entre S. E. le Cardinal Barnabo et l'hon. M. Dessaulles et publiée à Montréal*, par M. M. Doutre.

NOUVELLES DU BAS DU FLEUVE.

(Par le télégraphe.)

Pointe-aux-Pères,
1er juin, 8 h. A. M.

Temps clair, brillant et doux ; pas de vent. Thermomètre, 48. Le vapeur *Corinthian* a passé ici remontant le fleuve, à 9 heures et 20 minutes, hier au soir.

Rivière-du-Loup,
1er juin, 8 h. A. M.

Temps clair, brillant et doux ; pas de vent. Pas de bâtiment en vue.

.˙. Nous appelons l'attention sur l'annonce du Grand-Tronc que nous publions dans une autre colonne. Les voyageurs et autres feront bien d'en prendre connaissance.

FAITS DIVERS

—Hier le presbytère et la vieille église de Saint-Jean Chrysostome sont devenues la proie des flammes. Le presbytère et le mobilier de M. l'abbé Martel étaient assurés.

NOYÉ.—Nous apprenons qu'un des fils de M. Moïse Mayrand, cultivateur respectable de Bécancour, s'est noyé accidentellement, ces jours derniers, à Outaouais.

—Environ 100 pieds de la jetée que l'on construisait à Saint Joachim, pour permettre aux bateaux à-vapeur qui font le service entre cette localité et Québec, d'accoster à marée basse, ont été emportés. Les debris de ce quai sont descendus jusqu'à la Rivière-du-Loup.

—On annonce de Toronto que plusieurs incendies font des ravages sur la ligne du chemin de fer de Brockville et Ontario. La compagnie du chemin de fer a vu dévorer par le feu une grande quantité de ses clôtures, cette semaine.

— Un correspondant de Montréal dit que pendant l'orage de mardi, on a vu le fluide électrique courir le long du fil du télégraphe dans la rue Saint Pierre, en longs jets de flammes.

—Le premier bâtiment en fer construit à Québec, a été lancé aujourd'hui du chantier de M. Henry Dinning. Ce bâtiment servira de phare flottant à l'Ile Rouge.

—Les ouvriers sont en grande demande à Outaouais. Les maçons obtiennent $3 par jour.

—Un fort orage a éclaté à Montréal, dans l'après-midi de mardi. A Côteau station, plusieurs granges ont été renversées et plusieurs toitures enlevées.

—Il y a en ce moment dans la prison de cette ville, 96 détenus dont 40 femmes et 5 enfants.

—Il est tombé au moins deux pouces de neige, samedi dernier, dans les deuxième et troisième rangs des paroisses du Bic et de Rimouski.—*Voix du Golfe.*

—La descente des billots dans les rivières Rimouski, Métis et Matane est presque terminée. Plus de 6,000,000 de pieds de bois ont été faits dans le cours de cet hiver dans les chantiers de MM. Price et Bro.—*Idem.*

OURAGAN.—On nous informe que mardi dernier, le 30 mai, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, un terrible ouragan accompagné de pluie, de grêle et de tonnerre, a causé de grands ravages dans les campagnes de la côte sud du district des Trois-Rivières. A Bécancour, dans le village, une grange appartenant au Dr Laudry et une autre, la propriété de M. Damase St. Arnault, ont été complètement détruites. Dans les autres parties de la paroisse, ainsi qu'à Saint-Grégoire, il paraît que les dommages sont considérables, aussi beaucoup de bâtisses ont été, ou renversées ou fort endommagées.

—M. Calixte Lacroix a disparu, jeudi dernier. C'est un grand et gros homme de cinq pieds et six pouces. Il portait un habit de chasse gris foncé, une veste pareille, des pantalons d'une couleur jaunâtre, une barre noire au côté, une chemise blanche et une cravate noire. Ceux qui le trouveraient voudront bien en avertir son père, M. P. Lacroix, Trois-Rivières, ou son beau-père, M. Joseph Despins, Batiscan. Si le défunt était retrouvé dans le district de Québec, les parents aimeraient en être avertis immédiatement par le télégraphe, avant l'examen du corps de jures. —*Constitutionnel.*

—Un ouragan a passé hier sur une partie de notre district et a marqué son passage par des dégats épouvantables. Depuis la Pointe du Lac jusqu'aux Trois-Rivières, une trentaine de granges ont été renversées par le vent. L'une d'elles, celle de M. Harnois, a été transportée, partie dans le chemin et partie sur le bord de l'eau. Le conducteur de la malle qui passait en ce moment à sortir de la ville a été précipité à l'eau avec sa voiture. Il y serait peut-être péri sans le prompt secours du voisinage. On nous dit qu'un homme du nom de Giasson a été tué par une planche. On ne peut rien imaginer de plus effrayant que cet ouragan. Le sable de toutes les couleurs remplissait l'air, les toitures étaient emportées comme des plumes, le *Scandinavian*, steamer de la ligne Allan a été jeté sur le quai et il a failli se briser.

Cependant, ce coup de vent n'a pas duré longtemps et nous n'avons appris aucun desastre sur le fleuve.—*Idem.*

ORDRES CONSIDÉRABLES.—L'exportation des armes des Etats-Unis en France a été considérable pendant les deux derniers mois. Les manufacturiers américains ont expédié près de 200,000 carabines en partie pour remplir des contrats, et en partie par spéculation. Ils ont encore des ordres illimités, ce qui peut se comparer favorablement avec les ordres envoyés au manufacturier du Grand Remède et des Pilules Shoshonees, à cause de son efficacité curative étonnante qui effectue des guérisons merveilleuses dans la maladie de la consomption, du foie, de la dyspepsie, etc., etc., en purifiant le sang et redonnant au système sa complète vigueur.

BULLETIN COMMERCIAL.

—

Montant perçu à la Douane, le 31 du présent, dans le port de Québec, $10836.12.

MARCHE DE NEW-YORK, 31 mai.

Or 111½.

Change, 110¾ à 111½.

Coton clos à 17c.

Marché à la fleur clos ferme ; il en a été reçu 8000 barils ; des ventes jusqu'à 8000 barils de superfine de l'état et de l'Ouest ont été faites à $5.60 et 5.90 ; de la commune et de la choisie extra de l'état, de $6.15 à 6.80 ; idem idem extra de l'ouest, de $6.15 à 6.80 ; idem idem round hoop Ohio, de $0.00 à 0.00.

Fleur de seigle ferme.

Blé calme mais ferme ; il en a été reçu 1550 minots ; ventes 32,000 minots, $1.66 à 1.69 pour le rouge de l'hiver et amber de l'Ouest ; $1.47 à 1.50 pour le nouveau du printemps n. 2.

Seigle calme.

Maïs, clos ferme ; il en a été reçu 22,000 minots ; ventes de 66,000 minots, 71c à 85c pour le nouveau mêlé de l'Ouest.

Orge lourd.

Avoine, clos lourde ; reçu 20000 minots ; ventes de 14,000 minots, 64 à 67c pour celle de l'Ouest.

Porc ferme, $15.85 à 16.00 pour le nouveau mess ; $00.00 à 00.00 pour le vieux do.

Saindoux calme et ferme, 9½ à 10¼c.

Beurre ferme, de 00 à 00c pour celui de Ohio et 10½ à 21c pour celui de l'état.

Fromage 5 à 13½c pour le nouveau, et 7 à 13½ pour le vieux.

Pétrole, coté 14½ à 15 pour la crue et 25½ à 25½c pour la raffinée.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 30 mai 1871.

Fleur, par baril de 196 livres—Supérieure extra, nominal ; extra, $6.45 à 6.60 ; fancy, 5.00 à 6.00 ; superfine, blé du Canada, 5.45 à 5.60 ; superfine Etats de l'Ouest, 5.45 à 5.50 ; superfine forte blé du Canada, 6.10 à 6.15 ; superfine blé de l'Ouest, (Canal Welland) 5.50 à 5.50 ; superfine marque de ville (blé de l'Ouest), nominal ; superfine du Canada n. 2, 5.20 à 5.25 ; Etats de l'Ouest n. 2, nominal ; fine, 4.90 à 5.00 ; moyennes, 4.50 à 4.60 ; Pollards, 3.75 à 4.00 ; fleur en sacs du H. C., par 100 livres, 2.77 à 2.77½ ; marques de ville, 2.90 à 3.00.

Gruau, par 200 livres—Calme ; de $5.80 à 6.00 suivant la qualité.

Pois, par 60 livres—Ferme, $1.00 à 1.01 par 66 livres.

Maïs, par minot de 56 livres—Calme, 63 à 65c.

Avoine, par minot de 32 livres—Calme ; coté de 46 à 47c.

Orge, par 48 livres—Lourd, à 60c.

Beurre, par livre—Tranquille. Les cotes sont :—De qualité moyenne, 10 à 10c ; commun à bon, 10½ à 11½c ; bon, 13 à 15c ; meilleur, 16 à 18c.

Fromage, par livre—Manufacture de choix, 11 à 12c ; bon, 10c.

Saindoux, par livre—Coté de 9 à 11.

Porc, par baril de 200 livres—Mess, $18.00 à 18.75 ; Thin Mess, 15.00 à 16.75 ; Prime Mess, 15.00 à 00.00 ; Prime, 14.50.

Alcalis, par 100 livres—Potasse première qualité, $6.17 à 6.27½ ; seconde, 5.60 à 5.62½ ; troisième, nominal ; perlasse calme ; premières, 7.15 à 7.20 ; secondes, nominal.

PORT DE QUEBEC

—

ARRIVAGES.

31 mai

Navire Czar, Liverpool, 26 avril, J Sharples, Fils et Cie carg gén.
— Concordia, Newcastle, 21 avril, Carbray et Routh, charbon,
— Thorndean, Genève, 10 avril, Coulthurst et Macphie, lest.
— Eastern Star, Liverpool, 16 avril, lest.
Barque Deodarus, Bordeaux, 26 avril, D R MacLeod, vin et fruit.
— Napoléon, Londres, 17 avril, Hamilton Frère, lest.
— Frederickshald, Frederickshald, 1 avril, A Gilmour et Cie, lest.
— Rinde, Amsterdam, 9 avril, R R Dobell et Cie, lest.
Goëlette Marie Emma, Gaspé, C Joncas, lest.
— Flora, Labrador, C Joncas, lest.
Rjukan, Skien, 30 avril.
Cornelia, Grimsby, 20 avril.
Nordcap, Norvège, 20 avril.

Arrivages aux Quais Renaud.

1 juin

Goëlette Marie Laliberté, Ep Tremblay, Rimouski, harengs.
— Hirma, Jos Desrosiers, do lest.
— Adélaïde, N St Pierre, do do
— Irénée, O Thibaudeau, Pointe Esquimaux, morue et huile.
— Audora, L Castonguay, St André, peaux vertes.
— Marie Joseph, T Dionne, do patates.

Sommaire des annonces nouvelles.

—

Société St. Jean-Baptiste.—C. J. L. Lafrance.

Faucheuses incomparables.—M. Beauchemin.

Chemin de fer Grand Tronc.—C. J. Brydges.

Banque Union du Bas-Canada.—P. MacEwen.

Bazar de Saint-Colomb.—Kate Nolan.

Avis de déménagement.—John Musson et Cie.

Le bon temps revient.—Léger et Rinfret.

Marchandises endommagées.—Irénée Fortin.

Grande vente de marchandises sèches.—Théophile Hudon et Cie.

Bijouteries des derniers goûts.—S. Béda.d.

Chaussures à bon marché.—Jos. Poirier.

LES LOZENGES DE KEATING POUR LA TOUX soulagent la difficulté de la respiration causées par L'ASTHME.

LES LOZENGES DE KEATING POUR LA TOUX sont un remède important dans les cas de CONSOMPTION DANS SA PREMIERE PHASE.

LES LOZENGES DE KEATING POUR LA TOUX sont un remède certain pour soulager l'IRRITATION dans les TUBES BRONCHITIQUES.

LES LOZENGES DE KEATING POUR LA TOUX SONT JOURNELLEMENT RECOMMANDÉS PAR LA FACULTÉ, dont on peut voir les témoignages des plus éminents de ses membres. En vente en boîtes et canistres chez

KEATING, Chimiste, 79, St. Paul's Churchyard Londres, E. C. En vente en détail chez tous les droguistes, etc.

A Québec, chez MM. McLEODET Cie.
4 déc. 1869. 1404-20s-1fps

Rhumes et toux.

Les changements soudains du climat sont des sources de pulmonie, de bronchites, et d'affections asthmatiques. L'expérience ayant prouvé que de simples remèdes agissent souvent promptement et sûrement quand on les prend dès les premières phases de la maladie, on doit recourir sans délai aux Pastilles de Brown pour les bronches. Peu de personnes comprennent l'importance de neutraliser un rhume ou une toux légère dès le commencement. Les Pastilles de Brown pour les bronches, soulagent l'irritation qui porte à tousser, ayant une influence directe, sur les parties affectées. Comme il y a des imitations, il faut s'assurer quel est le véritable article.

En vente partout à 25 cents la boîte.

—

Meres ! Meres ! !

Etes-vous troublées pendant la nuit et privées de votre repos par un enfant malade, souffrant et pleurant par suite de douleurs dans les dents ! s'il en est ainsi, obtenez une bouteille du Sirop calmant de Mad. Winslow. Elle soulagera le pauvre petit être immédiatement, il n'y a aucun doute. Il n'y a pas de mère sur la terre qui en ait fait usage et qui ne vous dise que ce remède soulage les intestins et donne le repos à la mère et opère comme par enchantement sur la santé de l'enfant. C'est un remède parfaitement sûr dans tous les cas et agréable au goût ; et il est regardé comme le meilleur article et le plus ancien dans tous les Etats-Unis pour les familles et les nourrices.

Des directions complètes pour s'en servir accompagneront chaque bouteille.

Soyez sur vos gardes et demandez le " Sirop calmant de Mad. Winslow," ayant le *fac simile* de Curtis et Perkins sur l'enveloppe extérieure. Tous les autres sirops sont des imitations viles et dangereuses.

En vente par tous les vendeurs de médecine, 25 cents la bouteille. Bureau, 215, Fulton street, New-York, et 205, High Holborn, London.

L'ALMANAC AMÉRICAIN DE AYER est donné gratis à tous ceux qui en font la demande. Ce petit annuaire a une plus grande circulation que n'importe quel livre du monde ; et cela parce qu'il fournit les meilleurs conseils médicaux qui soient à la portée du peuple, et lui permet de déterminer la nature de ses maladies, et le moyen de les guérir. Il contient l'annonce émouvante de la conflagration d'un monde, ou la combustion d'une des étoiles du firmament avec toutes ses satellites.

Décès.

En cette ville, mardi, le 30 mai, à l'âge de 18 ans, demoiselle Marie-Caroline Roussel, après une cruelle maladie de 10 mois supportée avec résignation. Sa sépulture aura lieu, vendredi matin, à 8 heures, à l'église Saint-Jean. Le convoi partira de la demeure de son père, école militaire, rue Saint-Louis, à 7½ heures.

QUEBEC, 31 Mai 1871.

Le *Nouveau-Monde*, journal plus *officiel*, fait dire à l'*Ordre* les turpitudes dont il n'a horreur que dans ses colonnes ; mais, si vous lisez attentivement les deux feuilles vous y verrez dans un langage un peu différent, le même système et le même procédé. Atterrés tous les deux par nos articles ils ont dû se concerter ensemble dans le rez-de-chaussée du palais épiscopal pour n'y être pas entendus par le pieux évêque.

Ecoutons, pour notre édification, *la marche* funèbre et lamentable des morts :

« M. Cauchon vient de donner dans son journal un grand scandale à toute la population catholique de cette province. Il n'est personne qui puisse lire son article du 25 courant sans un profond sentiment de douleur, de regret et d'indignation.

» Comment, voici un homme public qui, plus que tout autre, a vécu de l'influence et de la confiance du clergé, qui s'est élevé grâce à lui, à une position éminente, qui a conquis la richesse et la puissance, et parce que des prêtres, des évêques lui prouvent qu'il a tort, il vient les accuser de courir à l'abîme d'un schisme ! »

Mais est-ce bien vous qui parlez ainsi « de douleur, de regret et d'indignation, » vous qui, naguère encore, jetiez le plus odieux soupçon sur l'orthodoxie d'un vénérable et saint archevêque aujourd'hui descendu dans la tombe, qui le reportiez sur son successeur, homme plein de prudence, de science et d'orthodoxie, prélat entouré, vous le savez, de la confiance du Saint-Siége et chargé, en conséquence, par lui d'une haute et délicate mission dans le pays ! Vous qui nous reprochiez d'avoir défendu le premier contre les calomnies odieuses et anonymes d'un lâche agresseur ! Pourquoi ce hideux masque d'hypocrisie ? Pourquoi ces larmes de crocodile sur les fautes de vos frères, quand vous êtes si peu soucieux de vos turpitudes ?

Les deux organes répètent à l'envi que « nous avons vécu de l'influence et de la confiance du clergé ; que c'est grâce à lui que nous nous sommes élevé à une position éminente et que nous accusons les prêtres et les évêques de courir à l'abîme d'un schisme, parce qu'ils prouvent que nous avons tort. »

A cela nous répondons : 1° que nous devons le peu que nous savons au Petit Séminaire de Québec qui ne nous a jamais enseigné de traiter les évêques de *manœuvreurs* et d'*étrangers* chez eux ; 2° que si nous avons vécu de l'influence et de la confiance du clergé c'est que celui-ci croyait que nous les méritions ; 3° que nous ne voudrions pas un instant de cette influence et de cette confiance si nous devions les garder par l'hypocrisie et l'oubli du devoir ; 4° que, par notre franchise, nous avons si peu démérité de cette confiance que nous sommes sûr d'avoir avec nous l'immense majorité de tous les clergés de la province ecclésiastique ; 5° que nous n'avons pas accusé des évêques de courir à un schisme, mais que nous avons dit que ce conflit déplorable et scandaleux entre les hauts dignitaires de l'Eglise peut avoir cette triste conséquence. En cela nous n'avons fait que répéter la pensée de l'illustre et éloquent évêque Parisis. Le *laïcisme*, introduit, même par des évêques, dans l'Eglise, ne peut, comme corps étranger, manquer d'y causer de profondes perturbations que vous appellerez *schisme* ou de tout autre nom que vous voudrez.

M. Lamarche nous crie :

« Et pourquoi tout ce scandale, pourquoi ces calomnies, pourquoi ces insultes atroces ? Parceque Mgr. des Trois-Rivières, comme Mgr. de Montréal, n'a pas voulu laisser écraser la presse dévouée à l'Eglise et recommandée à sa sollicitude par le Saint-Père lui-même.

» Voilà tout son crime. L'article du *Journal* est une infamie ; il restera attaché au nom de son auteur comme un stigmate indélébile. M. Cauchon en effacera difficilement le souvenir. »

D'abord il n'y a pas « d'insultes » « ni atroces » ni autres, et, vous connaissant, il faut que vous ayez du toupet pour oser affirmer que vous êtes « dévoué à l'Eglise et recommandé à sa sollicitude par le Saint-Père lui-même, qui ne vous a jamais lu et est trop *infaillible* pour vous avoir recommandé autrement qu'à la *miséricorde* de l'Eglise. Vous appelez *infamie* l'article du *Journal* qui vous écrase ; mais nous, nous en sommes fier comme du plus glorieux coup de massue porté à votre hypocrite amour de l'Eglise, comme un « stigmate indélébile » imprimé sur votre front de faux « soldat de Dieu. » « Nous admettons » pouvoir « difficilement en effacer le souvenir » et ce n'est pas, croyez-le bien, notre intention de le faire non plus.

On voit que les forces vous manquent et que vous sentez que vos lecteurs ne croient plus à votre mission divine ; car, pour les effrayer et les ramener au bercail, vous ne cessez de rappeler l'ombre fantastique de l'ancien *Avenir* mort de ses excès comme vous mourrez des vôtres. Les deux extrêmes se touchent, c'est le proverbe qui le dit, et comme l'hypocrisie fait autant de mal à la religion que la haine, ces deux *vertus* non théologales peuvent s'embrasser dans une mutuelle tendresse !

Constatons, au passage, que le *Nouveau-Monde* ne veut pas « nous réfuter. » Cela se comprend : on ne *veut pas* quand on ne *peut pas*.

Vous dites, M. Lamarche, puisque vous employez les noms propres, que « le *Journal* commet une fausseté en attribuant aux lettres des évêques de Québec, de Saint-Hyacinthe et de Rimouski une portée qu'elles n'ont pas ; une impertinence en disant que Mgr. Laflèche est un agresseur et commet un acte difficile à caractériser en essayant de faire croire que parmi les évêques il y en a qui agissent par dépit ou pour le plaisir de la contradiction. »

Eh bien ! vous n'aurez pas, sans doute, l'audace de prétendre qu'il faille vous croire avant Mgr. de Saint-Hyacinthe ; or, cet évêque vous a déclaré publiquement que ces lettres ont la portée que nous leur avons donnée. L'« impertinence, » c'est vous qui la « commettez » en affirmant que nous avons « dit que Mgr. Laflèche est un *agresseur*, » puisqu'il ne s'agissait que de la lettre elle-même que nous avons dite être « *plus accentuée* » que celle de Mgr. de Montréal, nous contentant d'ajouter que nous aurions employé le mot *aggressif*, s'il ne se fût pas agi d'un document épiscopal. Nous n'avons parlé ni de « dépit » ni de « plaisir de la contradiction parmi les évêques. » C'est vous qui inventez cela, « soldat de Dieu, » et qui l'inventez, sans doute, pour l'amour de Dieu et pour sauver la religion en péril !

Mais voyons, vous qui prétendez qu'il n'y a pas de « conflit » entre les évêques, conflit que tout le monde aperçoit, et qui *scandalise* tout le monde, excepté vous-même, dites-nous, est-elle fondée la rumeur qui est venue bourdonner à nos oreilles, dans nos récents voyages à Montréal, et est-il vrai qu'aussitôt après la publication de la circulaire de Mgr. l'Archevêque, les évêques de Montréal et des Trois-Rivières ont écrit à Rome sur la matière ?.... Votre réponse serait importante dans la circonstance pour résoudre ce problème du « conflit » que seul vous paraissez ignorer.

Les articles du *Nouveau-Monde*, de l'*Ordre* et du *Journal des Trois-Rivières*, en réponse à nos observations sur la circulaire de Mgr. des Trois-Rivières, ont été fondus dans le même moule ; il n'y a de différence que dans la touche particulière de chacun après la sortie du moule. Vous avez lu l'*Ordre*, pour vous en convaincre, lisez maintenant le *Nouveau-Monde* :

« Le *Journal* qualifie de *lamentable scandale* ce qu'il appelle un conflit, et il persiste toujours à demander pourquoi un concile n'a pas été réuni ? A qui la faute ? Le programme fut publié le 20 avril dans le *Journal des Trois-Rivières*, le 21 dans l'*Ordre*, et le *Nouveau-Monde*, et le 23 dans le *Courrier du Canada*.

» Dès le 24, Mgr. l'Archevêque, sans avoir eu le temps de consulter ses collègues— ce à quoi il n'était nullement tenu— lança sa lettre qui fut suivie par celles des évêques de Saint Hyacinthe et de Rimouski.

» Et maintenant parce que d'autres pasteurs trouvent cette pièce bonne, l'approuvent, la recommandent aux électeurs et reconnaissent que ses rédacteurs n'ont fait qu'user d'un droit commun à tous les catholiques, on crie au scandale, on se demande « humblement et douloureusement, » pourquoi un concile n'a pas été convoqué ? C'est à ceux qui avaient le pouvoir de prendre une pareille mesure qu'il faut le demander : c'est à ceux qui ont été les premiers à parler publiquement de s'expliquer, s'ils le jugent convenable. »

Oui, nous persistons à qualifier de scandale ce triste conflit entre les plus hautes autorités de l'Eglise, et vous, qui nous accusez, dans le vocabulaire que vous seul connaissez, vous avez l'audace de demander compte à l'Archevêque de Québec et aux évêques de Saint-Hyacinthe et de Rimouski compte de leurs actes ! Quoi ! parce que trois jeunes gens, sans autorité, sans valeur individuelle, prennent sur eux de dicter au corps électoral de la province de Québec une ligne de conduite à suivre, il faudra que Mgr. l'Archevêque de Québec convoque un concile, et, s'il ne le convoque pas, la responsabilité du scandale sera pour lui : « A qui la faute ? » Cela dépasse de plusieurs coudées tout ce que vous avez écrit jusqu'ici.

Quel besoin Mgr l'Archevêque avait-il de « consulter ses collègues » pour mettre son clergé en garde contre ce programme des trois *tailleurs religieux* ? Est-ce que le quatrième concile de Québec n'avait pas parlé sur la matière, et prétendez-vous à la nécessité et au droit chez ces jeunes étourdis de supplémenter l'« inspiration du Saint Esprit ? » « A qui la faute. » s'il n'y a pas de concile ? Mais ne publiiez-vous pas, l'autre jour, indiscrètement, des documents qui établissent d'une manière irréfragable quels ont été les auteurs du retard apporté, pendant vingt-deux ans, à la législation que vous regardez comme indispensable à la libre action de l'Eglise ? et le déluge de phrases dont vous nous inondez depuis un an pour nous prouver le besoin, l'urgence et l'obligation consciencieuse de la législation demandée, n'indique-t-il pas suffisamment le lieu d'où devait partir la demande d'un concile ? C'est pour vous que nous le demandions ce concile, et non pour nous ; pour vous, si vous voulez d'une législation, car vous ne pouvez la demander « en dehors de la participation de l'épiscopat » comme tout !

Comment ! prétendez-vous que les évêques de Montréal et des Trois-Rivières n'avaient pas le droit de demander un Concile, s'ils le croyaient nécessaire ? et, dans tous les cas, n'eût-il pas été plus prudent de le demander que de donner le lugubre et désolant spectacle que nous avons sous les yeux ?

On ne croirait pas, vraiment, le pieux rédacteur du *Nouveau-Monde* capable de tant d'haleine dans sa sainte colère ! Son indignation, son horreur et ses frémissements mystérieux se répandent sur plus de trois colonnes ! C'est à effrayer même les plus braves pour, eux-mêmes et pour l'infortuné qui se débat ainsi dans des convulsions épileptiques et les inénarrables angoisses de son âme troublée arrivant à leur paroxisme au moment où nous avons l'audace de soutenir que nos deux vénérables évêques sont dans l'erreur quand ils appliquent à des calomniateurs connus les paroles que l'auguste Pie IX adresse à la véritable presse religieuse, et que c'est aller contre le quatrième Concile provincial, que de ne pas parler comme lui et de vouloir ajouter à ses decrets. Des évêques le croient suffisant, d'autres jugent le contraire. Que ceux qui ne le croient pas suffisant provoquent une nouvelle réunion des évêques et obtiennent la révision jugée nécessaire par la circonstance. S'ils ne l'obtiennent pas, c'est que le Concile aura décidé contre eux ; s'ils l'obtiennent, il ne restera plus qu'à se soumettre.

Le *Nouveau-Monde* « admet que notre accusation aurait peut-être sa raison d'être, mais jamais sous notre plume, si les évêques, au lieu d'une approbation et d'un encouragement, avaient rendu obligatoire le programme dans l'étendue de leurs diocèses. » C'est une énorme admission, et que nous importe que notre accusation, comme vous l'appelez, ait sa raison d'être *sous* ou *sur* notre plume, pourvu qu'elle l'ait ; vos distinctions, du reste, ne valant pas plus que vos raisonnements et votre religion.

Vous distinguez entre l'ordre de suivre le programme et seulement une « approbation » et un « encouragement » donnés à certains journaux ; mais vous oubliez donc que Mgr. des Trois Rivières recommande formellement aux électeurs de choisir les hommes du programme : « Il faut exiger une déclaration pure et simple d'adhésion aux demandes de l'épiscopat, etc » Est-ce un ordre ou simplement un conseil ? Vous parlez toujours trop vite, et voilà pourquoi vous vous trompez si souvent

Pour convaincre ses lecteurs que nous avons tort sur les faits et sur les raisonnements, le *Nouveau-Monde* nous détaille, dans une longue tirade, les vertus épiscopales et sacerdotales et le dévouement des deux évêques de Montréal et des Trois-Rivières à l'Eglise, et, « devant de pareilles vertus, nous dit-t-il, et un pareil attachement à la mère de toutes les Eglises, osez-vous donc vous écrier : « Sommes-» nous sur la la pente d'un schisme. ? » Ah nous reconnaissaissons plus franchement et plus loyalement que vous ces vertus et ce dévouement parce que, comme vous, nous n'avons pas d'intérêt à les exploiter ; mais l'histoire religieuse n'est-elle pas pleine de semblables spectacles tour à tour de vertus et de dévouement à l'autorité et d'entrainements d'une inexorable et mystérieuse fatalité ? Nul homme ne l'a mieux compris et ne l'a mieux exprimé que Mgr. Parisis. Du reste, ce n'est pas à ces deux vénérables évêques ni à personne même que nous avons attribué la volonté de vouloir faire un schisme.

Ce que nous avons voulu dire et ce que nous avons dit, dans la sincérité de notre âme, c'est que ces luttes dans la presse, encouragées dans une mesure désolente par deux évêques, mettent en péril l'harmonie et l'union entre les catholiques et peuvent nous pousser vers le schisme. Nous rendons plus claire notre pensée par ces paroles de Mgr. de Langres :

« Quand on se rappelle que les shismes qui ont déchiré l'Eglise ont eu souvent pour origine et pour soutien des influences spécieuses en elles-mêmes, mais qui avaient le tort d'être dépourvues de mission légitime, n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter à la vue des entraînements que le journalisme religieux pourrait opérer précisément parmi les catholiques qui sont l'espoir des œuvres chrétiennes et surtout parmi les prêtres qui doivent en être les soutiens, s'il continuait à prendre dans l'Eglise cette attitude tranchante et ces manières de direction etc. »

Voilà donc l'*infamie* que nous avons commise, ô saints apôtres, qui ne respectez les évêques que quand vous mangez à leurs tables et qui ailleurs les traitez de *manœuvreurs*, d'*intrus* et d'*étrangers* ! Si vous voulez que nous vous croyions, ne parlez pas un langage aussi contradictoire et surtout n'essayez pas de faire croire que les évêques de votre prédilection sont plus romains et plus vertueux que ceux qui ne peuvent consentir à s'humilier au point de vous substituer à eux dans l'Eglise et de placer votre programme sur l'autel, à la place de l'Evangile !

Le *væ pastoribus* a produit sur ce champion des évêques le même effet que sur l'estomac de M. Desjardins, et conséquemment, nous n'avons pas à nous en occuper davantage ; ce que nous avons dit à l'un, il le racontera à l'autre, et ils se consoleront ensemble de leur déconvenue.

Le véridique écrivain du *Nouveau-Monde*, en terminant, nous jette à la face son « mépris. » Comme cela est accablant et comme si ce « mépris » pouvait monter !

Nouvelles électorales

L'hon. M. Chauveau s'est rendu au Cap-Rouge, hier au soir. Il y était à peine depuis quelques instants, lorsque le candidat-errant, ayant eu vent de la présence de M. Chauveau en cette localité, arriva à fond de train, tout essoufflé, et courut se poser en vainqueur devant l'église, disant que son adversaire le fuyait, mais son chant de coq ne dura pas longtemps, car M. Chauveau, informé de la présence du curieux personnage qui le suit comme son ombre, vint modérer ses transports et lui infliger une correction qu'il n'oublierait pas de longtemps s'il était sensible à la honte d'une défaite.

C'est à Saint Gervais, et non à Saint-Michel, que MM. Taschereau et Pelletier doivent adresser la parole aux électeurs du comté de Bellechasse, dimanche prochain, après les vêpres. Ils seront aussi à Saint-Raphaël, après la messe, le même jour.

On lit dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

« La rencontre entre MM. Gendron et Langelier a eu lieu, dimanche dernier, à Saint-Simon. Des informations certaines nous autorisent à dire que M. Gendron a obtenu un beau succès.

» M. Langelier a posé sa candidature. »

M. Gérin, du *Constitutionnel*, a posé sa candidature dans le comté de Saint-Maurice. On nous assure qu'il a toute chance d'être élu par acclamation ; nous le lui souhaitons vivement.

On nous apprend, au moment de mettre sous presse, la mort du Rév. M. O. Hébert, curé de Saint-Arsène, décédé, aujourd'hui, à midi, au presbytère de Kamouraska.

ARRIVAGES.

30 mai

Steamer Georgia, Pictou, etc., Comp. de Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe, pass. et carg gén.
Navire David McIver, Newcastle, 1 avril, Coulthurst et Macphie, charbon.
Goëlette Star of the Sea, Bathurst, F Carrivieau, lest.
— Sarah, Antigonish, A Allard, platre.
Empire, Cardiff, 3 avril.
Huron, Cardiff, 5 avril.
Deodar, Marseilles, 31 mars, pour Montréal.
Azaline, Newcastle, 29 mars.
Countess of Durham, Youghall, 3 avril.
Irène, Liverpool, 21 avril.

EXPEDIÉS.

30 mai

Steamer Secret, Pictou, etc., Comp de Vapeur de Québec et des Port du Golfe.
Navire The Craigs, Greenock, J Sharples, Fils et Cie.
— Aeme, Liverpool, J Barstall et Cie.
— Lady Lisgar, Liverpool, R R Dobell et Cie.
Barque Arthur White, Cork, J Barstall et Cie.

Arrivages aux Quais Renaud

31 mai

Goëlette Marie Louise, J Mercier, St Thomas, avoine.
— Flora, P Charest, Cacouna, hareng fumé, beurre, œufs.
— Flora, G Joness, Anticosti, morue, huile.
— Sarah, N Allard, Wallace, lest.
— Marie Emma, La Fournier, Gaspé, lest.
— Prince of Wales, R Weir, Baie des Iles, hareng.
— Star of the Sea, La Beaumond, Bathurst, lest.
— Pearle, Z Gagnon, Baie St Paul, lest.

Arrivage au Quai Laroche

31 mai

Goëlette Capricieuse, Lafrance, beurre, œufs.

Arrivages au Hâvre du Palais.

31 mai

Goëlette Ste Croix, T Legendre, Ste Croix, briques.
— Marie Syrène, J St Gelin, Mille Vache, vieux fer.
— Brochet, P Lizotte, Québec, lest.
10 bateaux avec bois et croutes.

La femme.—Je voudrais pouvoir parler à toutes les mères en Amérique, surtout celles qui vivent à la campagne, ou loin d'un bon médecin, j'insisterais, (comme la femme de Parson) pour qu'elles achètent une bouteille de PAIN KILLER de Perry Davis. Je voudrais pouvoir leur présenter une bouteille, mais peu d'entre elles ne pourraient trouver un 25 centins pour l'acheter si elles connaissaient seulement les bienfaits que ce remède procure.

Le mari.—Pour les enfants le PAIN KILLER est inappréciable. Avec le Pain Killer les douleurs des enfants disparaissent promptement. Pour vous il a été d'une grande valeur, il vous a guéri de la dyspepsie et pour moi je ne puis exprimer ma reconnaissance depuis que mon terrible rhumatisme m'a abandonné.

La femme.—Je dois être sûre et dire à la femme de Parson quelle somme de bien elle ne auplit en proclamant son mérite partout où elle va.

☞ Le PAIN KILLER est un remède intérieur et extérieur. Pour les douleurs intérieures, comme les crampes, les spasmes, les rhumes soudains, les maux d'intestins, quelques gouttes dans de l'eau procurera un soulagement immédiat. Comme liniment il est sans égal ; il arrête la douleur presqu'instantanément. Assurez-vous que c'est le vrai remède fait par Perry Davis et Fils, qui est en vente chez tous les droguistes et épiciers.

HUILE ARABE DE DARLEY

Pour les Chevaux et les Bestiaux.

REMÈDE INFAILLIBLE.

Cette précieuse préparation combine toutes les vertus médecinales de ces articles qu'une longue expérience a fait connaître comme possédant les propriétés les plus sûres et les plus efficaces pour la guérison des blessures de la peau, des foulures, des meurtrissures, des écorchures de toutes espèces, talons fendillés, *ring bone*, éparvin (*spavin*,) les durillons, fistules, poisons extérieurs, égratignures, entorses, éclochements, la gale, apostêmes, cors, pieds forcés, ampoules, maladies des cornes et plusieurs autres maladies auxquelles les chevaux et les bestiaux sont sujets.

Ce baume célèbre a été en usage pendant plusieurs années, et ses propriétés curatives parfaitement éprouvées, et il est reconnu comme le remède le plus sûr et le meilleur marché pour toutes les maladies extérieures qui ait jamais été offert au public. Il ne manque jamais son effet quand on en fait usage en temps opportun et quand on l'applique suivant les prescriptions.

On peut l'obtenir chez tous les droguistes et les marchands de la campagne dans toute la Puissance. Prix : 25 cts. par bouteille.

NORTHROP et LYMAN,
Newcastle, Ont.,
Propriétaires.

En vente à Québec, chez MM. E. Giroux, J. Musson et Cie., J. E. Burke, R. McLeod, et W. E. Brunette, et tous les vendeurs de médecines.

29 nov. 1870. 1317-6m

LE GRAND REMEDE ANGLAIS.

CÉLÈBRES PILULES DE SIR JAMES CLARKE

Pour les Femmes,

Préparées d'après une prescription de Sir J. Clarke, M. le médecin extraordinaire de la Reine.

Cette précieuse médecine est infaillible dans la guérison de toutes les maladies douloureuses et dangereuses particulière aux femmes. Il éloigne tout ce qui pourraient nuire à la constitution.

CE REMÈDE

Est particulièrement efficace pour les femmes. Avec ce remède elles peuvent se maintenir dans un état de santé régulière.

Chaque bouteille, dont le prix est de une piastre, porte le sceau du gouvernement de la Grande Bretagne pour empêcher les contrefaçons.

PRÉCAUTION.

Dans tous les cas d'affections nerveuses et spinales douleurs dans le dos et les reins, fatigue après un léger effort, palpitation du cœur, etc., ces pilules effectueront une cure quand tous les autres moyens auront failli ; et bien que ce soit un remède puissant, il ne contient pas le fer, de calomel, d'antimoine ou rien de nuisible à la constitution

La brochure autour de chaque paquet contient des directions complètes, que l'on doit observer avec soin.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada,
JOB. MOSES,
Rochester, New-York.

N. B.—$100 et six timbres-poste adressés à agent autorisé quelconque assurera une bouteille contenant 50 pilules par le retour de la malle.

En vente à Québec, chez E. Giroux, J. Musson et Cie, J. E. Burke, R. McLeod, et W. E. Brunette et tous les vendeurs de médecine.

9 nov. 1870. 1318-6m

—On dit qu'un cheval est enflé quand sa peau ne glisse pas sous la pression de la main, mais reste stationnaire comme si elle était collée, cette condition dépend toujours d'un état anormal de l'estomac et des organes digestifs ; en les corrigeant et en leur donnant l'élément de la santé, la maladie disparaîtra. L'expérience a prouvé que les moyens les mieux adaptés à cette fin sont le remède arabe et la médecine constitutionnelle de Darley. Ce remède a été mis en usage dans un grand nombre de cas avec un succès complet, et généralement la guérison est effectuée en peu de jours. C'est la meilleure médecine constitutionnelle qui soit connue, et elle peut être donnée avec une garantie parfaite en tout temps et n'exige pas que le cheval soit tenu à l'étable.

Rappelez-vous le nom, et voyez si la signature de Hurd et Cie. se trouve sur chaque paquet.

Northrop et Lyman, Newcastle, Ontario, propriétaires pour le Canada. En vente par tous les vendeurs de médecine. Prix : vingt-cinq cents.

En vente à Québec, chez E. Giroux, J. Musson et Cie., J. E. Burke, R. McLeod, et W. E. Brunet, et tous les vendeurs de médecine.

LA SANTÉ VAUT-ELLE LA PEINE QU'ON S'EN OCCUPE ?—C'est un joyau qui se perd aussi facilement que la vertu et dans un grand nombre de cas, elle est aussi difficile à recouvrer. Sous ce climat et plus particulièrement à cette saison de l'année, le peuple est très-apte à prendre du froid et souffrir de quelque mal de gorge, de la toux, du crachement de sang et de la maladie pulmonaire en général, maladies qui si on ne les arrête immédiatement peuvent conduire à des conséquences sérieuses. La question est de savoir quel est le remède le plus prompt et le plus efficace ? Les pastilles pulmonaires de Bryan sont devant le public depuis vingt ans, et ont toujours donné la satisfaction la plus parfaite, et toujours aussi elles ont effectué une guérison permanente quand on les a prises en temps opportun.

En vente par tous les droguistes et la plupart des marchands respectables de la province, à 25 cents la boite.

En vente à Québec, chez E. Giroux, J. Musson et Cie., J. E. Burke, R. McLeod, et W. E. Brunette, et tous les vendeurs de médecine.

Annonces Nouvelles.

BAZAR.

Les dames directrices du Bazar de Saint-Colomb, informent leurs amis et le public, qu'elles ont différé l'ouverture de leur Bazar, jusqu'à MARDI, le PREMIER AOUT prochain, à DEUX heures et demie après midi.

Par ordre,
KATE NOWLAN, Secrétaire.
LAURA CANTILLON, Assiste.-Secr.

Saint-Colomb, 1er juin 1871. 659

A VENDRE.

Une MAISON à deux étages, bien finie, avec un emplacement de deux arpents de terre en superficie, dans le faubourg Trois Pistoles, près du dépôt du chemin de fer.

S'adresser à
MAGL. MARTEL,
Ferblantier et épicier.

30 mai 1871. 641-1f p

COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSES DE Lévis à Kennébec.

AVIS est par le présent donné que LUNDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, il y aura une assemblée générale des actionnaires de la susdite Compagnie, à DEUX heures P. M., au Bureau de la Compagnie, dans la Salle du Marché, dans la ville de Lévis, pour procéder à l'élection des Directeurs de la dite Compagnie.

E. DEMERS,
Secrétaire-Trésorier.

Lévis, 30 mai 1871. 646-1f

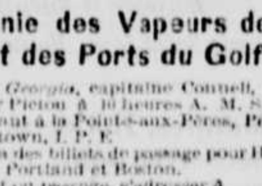

Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Le vapeur *Georgia*, capitaine Connell, doit partir de Québec pour Pictou à 10 heures A. M. SAMEDI prochain, arrêtant à la Pointe-aux-Pères, Percé, Shédiac, et Charlottetown, I. P. E.

On donnera des billets de passage pour Halifax, Saint-Jean, N. B., Portland et Boston.

Pour le fret ou passage, s'adresser à
W. MOORE,
Gérant,
Quai des Indes.

31 mai 1871. 651

BUREAU DU SECRÉTAIRE COLONIAL,

23 mai 1871.

Avis aux Contractants.

Le Gouvernement de l'Ile du Prince Edouard recevra, jusqu'au 19 JUILLET prochain, des SOUMISSIONS pour la CONSTRUCTION et l'EQUIPEMENT d'un CHEMIN DE FER de 3 pieds et 6 pouces de largeur, depuis Cascumpec jusqu'à Georgetown, une distance d'environ 120 milles.

Le paiement sera fait en bons du gouvernement de l'Ile du Prince Edouard, portant six pour cent d'intérêt, payable semi annuellement, rachetable en 30 années.

On pourra voir des spécifications et des formules de soumissions, et obtenir d'autres renseignements au Bureau de l'Ingénieur du Gouvernement, Charlottetown, après le 20 juin prochain.

Aucune soumission ne sera reconnue si elle n'est faite sur la formule imprimée.

Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

T. H. HAVILAND,
Secr.-Col.

31 mai 1871. 652

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et endossées "*Soumission pour chauffer le Bureau de Poste de Québec*," seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le 15e jour de JUIN prochain, à MIDI pour un appareil de chauffage efficace pour chauffer le nouveau Bureau de Poste que l'on construit en ce moment dans la ville de Québec.

On peut voir des plans de l'édifice, et obtenir d'autres informations, au bureau de Pierre Gauvreau, écuyer, architecte, à Québec.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 26 mai 1871. 640-1f-3 mai

FAUCHEUSES INCOMPARABLES !

Buckeye et Champion.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE M. BEAUCHEMIN, SOREL.

Le soussigné ayant en main l'assortiment le plus complet de FAUCHEUSES et MOISSONNEUSES ci-dessus indiquées, saisit l'occasion d'informer le public en général et les cultivateurs en particulier, qu'ils peuvent se procurer à meilleur marché que partout ailleurs, le premier choix de ces instruments que le fruit du travail et de la longue expérience acquise, dans cette branche, ont rendus supérieurs à tout article de ce genre offert sur les marchés.

C'est ainsi que la Faucheuse (*Kalffen*) s'est vu à la faveur d'améliorations basées sur les leçons de l'expérience, transformée en faucheuse que nous appelons le "Champion" supérieure à tout ce qui était avant aujourd'hui aux Etats-Unis et en Canada.

J'ai nommé MM. LEMIEUX et NOEL, marchands de quincaillerie, rue Saint-Pierre, Québec, agents généraux pour le district de Québec et les districts environnants, et ils les vendront, rendues à Québec, exactement le même prix que je les vends moi-même à Sorel. MM. Lemieux et Noel auront toujours en main des Faucheuses pour remplir toutes les commandes qu'on voudra bien leur envoyer.

M. BEAUCHEMIN,
Rue Providentiel.

Sorel, 1er juin 1871. 657-2m-3fps

A MM. LES OFFICIERS-RAPPORTEURS.

On peut se procurer, sous le plus court délai, à l'établissement de ce *Journal*, des formules de Proclamation pour les élections, de Procuration, etc., et des Livres de Poll avec entêtes conformes à la loi.

29 mai 1871. 638

Attention ! Attention !

A VENDRE OU A LOUER.

Une magnifique propriété d'environ un arpent de front sur trois arpents de profondeur, avec maison, hangar, grange et écurie, située près de l'église de Saint-Ambroise, à peu près un mille du dépôt du chemin de Gosford, pouvant faire une superbe résidence de campagne ; c'est aussi un bon poste pour le commerce.

—AUSSI—

Un lot de terre de forme irrégulière situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, formant les coins des rues Anderson, Ryland et St. James, mesurant huit mille soixante-quatorze pieds, espace de terrain favorable pour la construction d'une manufacture. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire.

J. B. PARENT,
Marchand-Epicier,
Rue de la Couronne, Saint-Roch.

26 avril 1871. 499-1m p

RÉQUISITION DES ÉLECTEURS DU Comté de Québec A L'HON. P. J. O. CHAUVEAU,

Secrétaire de la Province de Québec, etc.

MONSIEUR,

Les soussignés, électeurs du Comté de Québec, convaincus que les intérêts du comté ne sauraient être mieux placés qu'entre vos mains, vous prient de vouloir bien vous porter de nouveau candidat pour la Législature locale et s'engagent à faire tous leurs efforts pour assurer le succès de votre élection.

SAINT-COLOMBE DE SILLERY.

John Sharples, William Rhodes, James Ross, Joseph Belleau, James Connelly, Richard Dobell, William Herring, Henry Fry, A F A Knight, John Gilmour, David R Price, T Beckett, John Burstall, John Roche, James Bowen, Archibald Campbell, jr, James Walker, Joseph Cantillon, J P, Francis McHugh, Pierce Murphy, Peter McNeil, jr, Patrick Linet, James Timmony, Patrick Lambert, John Timmony, James McInenley, Thomas McInenley, Henry McCready, Patrick J Cantillon, John M Kenney, Pierre Cordivel, Olivier Bergeron, Flavien Morrissette, Théop Aubin, Joseph Bergeron, Joseph Daigle, Lazare Daigle, Thomas Deschenes, Joseph Rousseau, Bernard McGuire, Pierre Martel, François Delisle, Ferdinand McCane, Michel Bouffard, Magloire Moisin, Ferdinand Garneau, François Lambert, Hubert Marcoux, Jérôme Poulin, Henri Martin, Edouard Laroche, Jean Bte Aubin, Xavier Giroux, Joseph Giroux, François Giroux, Patrick Kelly, Jean Giroux, Robert Neilly, Maxime Savane, Gabriel Giroux, Louis Bordeleau, James Cogan, Evariste Leclerc, Etienne Villeneuve, Alfred Laroche, Cleophas Boucher, John Noel, Louis Bordeleau, Jos Frechette, Léon Robitaille, Edouard Morrissette, Damase Lamontagne, Ferdinand Vallière, Pierre Bédard, John French, Pierre Bourgette, François Lamonte, James Molloy, James McGoirick, Michael Gaffney, Louis Martineau, Joseph Bee, Louis Belleau, Joseph Berthiaume, John McGoirick, Francis Boutet, Pierre Morris, Pierre Girard, Placide Fréchette, Joseph Fréchette, Michael Bertum, John Phelan, Fred Valerust, Louis Deschenes, Owen Brennan, Wm Walsh, P Vézina, H Rousseau, R McKendry, Eloi Anger, P Plante, T Deschenes, John Hossack, John Brown, G Phillips, Michael Egan, Michael Harkins, John Kelly, S Connolly, Alex Paquet, C F Poitras, A Grenier, Jacob Bergeron, Joseph Dalzie, Pierre Bougie, Joseph Girard, Xavier Laverdu, Célestin Lamontagne, Baptiste Bouchard, Jos Gosin, Léon Croteau, Job Frenier, W French, Charles Laverdu, Pierre Bédard, John Dempsey, John Connors, William Walsh, John Wheaton, J C Daisire, Aug Doré, Louis Mélivier, Félix Routier, La Bourget, J Verret, Sam Martel, Matthew Racine, Jean Lebrun, Jacques Robitaille, Louis Leclerc, Pierre Laverdu, Jean Gagnon, Jacques Bédard, Jules Boutet, George Huard, Timothy Mahoney, Thomas McGrath, F H Jilbert, John Fitzpatrick, Michael Power, John Buckley, James McVey, P Walsh, T Buckley, F Brown, Ed Pelletier, J Brousseau, George Huard, Benj Gagnon, Antoine Guenier, Edouard Simard, Jean Fortier, Constant Demers, Etienne Campagna, Samuel Dionne, George Thivierge, Lawrence T Ryan, John Maher, Simyn Gaffney, James Kennedy, Thos Nelson, Cyprien Nadeau, Peter Nadeau, Richard Walsh, Sam Livingston, Elzéar Julien, Joseph Julien, Abraham Bergeron, F Littlejohn, Alfred Wheeler, George Gould, Dan McKendry, John Ryan, S R Charleson, Dan Early, Et Poitras, C V Temple, W W Gradden, Chas Gradden, John Read, Thomas Taylor, John Walsh, James Hennessy, William Irvin, Isaac Hammond, William Denneen, John Walsh, jr, Jeremiah Lewis, Charles Taylor, James Laughton, Robert Carswell, William Turner, James Carroll,

William Frenh, Geo E Humphrey, Joseph Garneau, Ambroise Paquet, Peter McNeil, John Egan, Patrick Kerr, Wm Power, Dennis Donovan, Maurice Walsh, Flavien Gingras, James Rockett, James P McKenna, Charles Timmony, Edwin Jackson, jr, John O'Brien, Charles Bouffard, Patrick McGoirick, M Stevenson, Modeste Fréchette, L Arthur Caron, John McMahon, François Marcoux, Cyrille Morin, Edouard Huot, T Murphy, Richard Myler, M Finnagan, Janvier Côté, Peter Dempsey, Hilaire Lachance, Michael Sinnott, Jérémie Bedard, Matthew Sinnott, Andrew McBarron, George Clark, Patrick Gleeson, John Murphy, James Floyd, Louis Tardif, Edouard Demers, Augustin Dallaire, James Flood, Mary Kennefick, Maurice Byrne, John McCormick, Patrick Larribe, Joseph Gingras, S Barrette, Ambroise Larribe, Germain Leflore, Henry Hall, F X Boucher, Etienne Dallaire, Lacon Bédard, Joseph Béland, Michel Gauthier, Joseph Boivin, Louis Rousseau, Patrick Connors, Edward Reddy, Louis Robitaille, Patrick Reddy, Jean Giguère, Louis Noel, François Belland, Edouard Huot, Joseph Bergeron, Octave Dallaire, François Bédard, Charles Belleau, George Brown, W Perkins, Athanase Bergeron, Jean Gignac, Patrick Malloy, Louis Frechette, Jean Cadoret, L McLean, Charles Lapointe, Flavien Gingras, Joseph Laplante, Henri Robitaille, Michel Robitaille, Ferdinand Drouin, William Archer, Joseph Archer, senior, Jean Verret, Eusèbe Hamel, Louis Savard, John Nolan, John Stock, Martin Phillips, Edouard Duperé, Thomas Timmons, Peter Monohan, Denis Sammon, Daniel Cleary, John O'Prien, Dan Larkin, Martin Finnegan, Xavier Boisselle, Richard Stock, James Teeney, Chas Boisselle, Paul Polaka, James Forsyth, Matthew Sinnott, M Flood, Con Corrigan, John Ryan, Michael Walsh, Barny McGuire, Wm Nash, Ed Fortier, Dennis Donovan, Peter Dempsey, Michael Sinnott, John Meehan, Ed Lawton, John Cleary, Dennis Hennessey, Stephen Nester, Simon Charlton, Tim Crowlew, Aug Doré, Pierre Junot, P Doyle, John Daly, T Malone, Pierre Rancourt, P Trembay, Jacques Marcoux, J Philibert, Phillip Stock, James Melville, Michael Fitzgibbons, sr, Michael Fitzgibbons, jr, Michel Théberge, Joseph Dubois, Edouard Beaumont, Francis Beaurivage, Laurent Pichette, Félix Couture, Albert Doré, Abraham Shed, James Early, William McPeak, J Côté, Sauveur Barrette, Joseph Beaumont, J Martin O'Brien, Jean Bte Taillon, Sauveur Demers, Thos Cahill, Thos Tood, Thos Johnson, Lawrence Ryan, John Chapman, Joseph Demers, Jacques Lamotte, Jos Belleau, Eusèbe Demers, Henry Julien, R Sheppardson, Charley M Gully, George Dwyer, Michael Dwyer, Joseph Millar, Philippe Aubin, Edward Simard, Thomas Demers, John Cusack, Peter Chamberlain, Thomas Mitchell, John Short, Jno Dick, Thos McCasker, Bart Tarrian, John Fortier, Barthelémie Grenair, Louis Racine, John Penner, Joseph Pain, André Martel, Ign LaRoche, Louis LaRoche, Ferdinan Lamki, Seb Johnston, George Johnston, M Magee, John Groves, John Cotter, Edmond Power, T Macgarth, N Carroll, Ed Murphy, James Murphy, Edw Hayes, G Taylor, Geo Daly, John Short, jr,

27 mai 1871. (*A Continuer.*) 653

A vendre ou a louer.

A LOUER.

UN DOUBLE BUREAU au n. 7, rue Saint-Pierre, présentement occupé par le soussigné. Aussi deux grandes Voutes.
S'adresser à L. N. ALLAIRE, Rue Saint-Pierre, Porte voisine de la Banque Britannique.

14 janv. 1870. 41

MAISON A VENDRE.

Sur le chemin Sainte-Foye, à un mille de la barrière, situé sur un terrain de sept acres de prairies bien cultivées et terre propre au jardinage, une bonne résidence avec une maison pour le jardinier, d'excellentes étables et des dépendances très-convenables sous tous les rapports.
S'adresser à JOHN BURSTALL.

24 déc. 1870. 1412

A vendre ou a louer.

LA MAISON à deux étages, avec magasin et étable, Côte du Passage, Lévis, maintenant occupée par F. X. Garneau, écuyer, marchand de marchandises sèches.
S'adresser à JULIEN CHABOT, ou à LEON ROY, Notaire, Lévis.

9 fév. 1870. 122

BAZAR.

Les dames de Saint-Colomban désirent informer le public que le bazar pour venir en aide à l'église de cette paroisse, aura lieu le TROIS JUILLET et les jours suivants. Elles diront plus tard où il sera tenu.

Les dames suivantes présideront aux tables et recevront avec gratitude, toutes les offrandes qu'on voudra bien leur adresser.

Mesdames Caron,	Mesdames Vézina,
" Ed. Lindsay,	" Gignac,
" J. McInnilly,	" G. Dubé,
" M. Langlois,	" P. Murphy,
" McCready,	" P. McNiel,
" Jolin,	" P. Lynet.

Mesdames J. Fitzpatrick,
" J. Cullen,
" S. Connelly,
" M. Boivin,
tiendront la table des rafraichissements.

KATE NOWLAN, Secrétaire,
LAURA CANTILLON, Ast.-Sec.

Saint-Colomban, 6 avril 1871. 326

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, mai 1871.

Dus A.M.	Dus P.M.	MALLES.	Cloture A.M.	Cloture P.M.
		ONTARIO.		
9.00		Ottawa, par chemin de fer, (a)		6.00
9.00		Province d'Ontario, (a)		6.00
		QUEBEC.		
9.00		Arthabaska et Trois-Rivières par chemin de fer, Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, Townships de l'Est et Richmond, jusqu'à Montréal, par chemin de fer, tous les jours, (a)		6.00
9.00		Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'ouest, tous les jours, (a)		6.00
		Batiscan Bridge, Saint-Pierre les Becquets, Trois-Rivières, Sorel et Montréal, par steamer, tous les jours		3.00
9.00		Leeds, Mégantic, tous les jours		6.00
9.00		Saint-Gilles et Saint-Sylvestre mardi, jeudi et samedi, (a)		6.00
	4.30	Rivière du Loup, par chemin de fer et l'Est, tous les jours (b)	7.00	
		MALLES LOCALES.		
	4.30	Saint-Anselme et le comté de Dorchester, tous les jours	7.00	
8.30		Beaumont et Saint-Michel, tous les jours		5.00
8.30	3.00	Bienville, Lauzon et Lévis, trois fois par jour	7.30	1.00 5.00
9.00	4.30	Québec-Sud, deux fois par jour	7.00	6.00
8.00		Sainte-Marie, etc., comté de Beauce, tous les jours	11.00	
	3.00	New Liverpool et Saint-Jean Chrysostome, deux fois par jours	7.30	5.00
8.00	2.30	Spencer Cove, deux fois par jours		2.30
		Saint-Sauveur et Saint-Roch trois fois par jour	9.00 8.00 11.00	4.00 2.30
9.00		Bergerville et Cap Rouge. Rive Sud (Ouest,) Saint-Nicolas, jusqu'à Bécancour, les lundis, mercredis et vendredis		8.30
8.00		Rive Nord (Ouest,) Sainte-Foye, jusqu'aux Trois-Rivières, par terre, tous les jours		4.00
6.00		Rive Nord (Est,) Beauport, à Murray Bay, Chicoutimi, dimanche, mardi et jeudi	12.00	4.00
8.00		Ile d'Orléans, les lundis, mercredis, et vendredis		3.00
8.00		Bourg Louis, St. Raymond, Pont Rouge, Ste. Catherine, mardi, jeudi et samedi		4.00
10.00		Valcartier et Lorette, mercredi et samedi		2.00
0.00		Laval et Lac Beauport, mardi et vendredi		2.00
10.00		Charlesbourg, mardi, mercredi, vendredi et samedi		2.00
10.00		Stoneham, samedi		3.00
	4.30	BAIE DES CHALEURS. Comté de Bonaventure, jusqu'à Paspébiac, tous les jours, à	7.00	
		Du Paspébiac à Percé et Bassin de Gaspé, trois fois par semaine, à	7.00	
		Bassin de Gaspé, et les comtés de Gaspé et Bonaventure, Shédiac, Pictou, Dalhousie, Chatham, Newcastle, Campbelltown, etc., par les steamers de la Cie. de Q. et V. P. G., chaque mardi, à		3.00
	4.30	PROVINCES MARITIMES. Nouveau Brunswick, Edmunston, Woodstock et Fredericton, par terre, tous les jours	7.00	
9.00		Nouveau-Brunswick et Ile du P. E., Nouvelle-Ecosse, tous les jours, par le *Carlotta*, de Portland à Halifax		6.00
		Do do do lundi et samedi, voie de Portland par steamer jusqu'à Saint-Jean, N. B.		6.00
		(Terreneuve, et les Bermudes, I. O., sont comprises dans chaque malle pour Halifax, d'où une malle est expédiée à l'arrivée des steamers de la Cie. Inman venant de New-York.)		
9.00		ETATS-UNIS. Boston et New York, etc.		6.00
		INDES OCCIDENTALES. Lettres, etc., payées d'avance voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées: Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane, chaque jeudi P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, le 23 de chaque mois.		6.00
		GRANDE BRETAGNE. Par la ligne canadienne, samedi (c)	7.00	
		Par la ligne Cunard, voie de New-York, samedi		6.00

a.—Sacs des malles p. les chars ouvert jusq. 6.30 P.M.
b.— Do do do 7.30 A.M.
c.—Do do, 8.00 A.M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle.

Les boites aux lettres sur la rue seront visitées trois fois par jours, à 7.00 A. M., 2.50 P. M., et 5.45 P.M.

P. G. HUOT, Maître de Poste.

23 mai 1871. 603

SIMON BEDARD

FERBLANTIER.
Rue Saint-Nicolas, No. 23. PALAIS.

On trouvera toujours en vente un grand assortiment d'objets de ferblanterie, etc ainsi que des CHAINES D'ARPENTEUR mesure française et anglaise.

LOUIS PREVOST NOTAIRE, rue SAINT-PIERRE, porte voisine de MM. Chinic et Beaudet.
20 avril 1870. 351

C. CIMON et E. J. ANGERS,
NOTAIRES.
C. Cimon, agent de la succession de feu J. Chouinard, rue Saint-Pierre, n. 66, Basse-Ville, Québec.
28 mai 1869. 287

S. BEDARD,

HORLOGER ET BIJOUTIER,
35, rue Saint-Jean, H.-V.

BIJOUTERIES
DES
DERNIERS GOUTS.

Venant d'être reçues par les derniers steamers d'Europe,

10 CAISSES

CONTENANT

Montres d'or pour dames et messieurs,

Chaînes pour dames et messieurs,

Epinglettes, Pendants d'oreilles en setts et double plaqués,

Colliers en or et double plaqués,

Loquets, Charmes,

Nouveaux setts en ivoire,

Bagues pour dames, montées en diamants, émeraudes, grénats, turquoises, etc.

—AUSSI—

Bagues de tous genres pour messieurs,

Un magnifique assortiment d'Argenterie et d'Ornements pour salon, etc., etc.

S. BEDARD,
Horloger et Bijoutier,
No 35, rue Saint-Jean, Haute-Ville.

P. S.—Montres, Horloges, Bijouteries réparées aveo soin, et toutes commandes laissées à son établissement, sont mises dans un coffre de sûreté, à l'épreuve du feu et des voleurs.

Québec, 11 fév. 1871. 129

PROCLAMONS LA BONNE NOUVELLE !

Que le GRAND REMÈDE SHOSHONEES ET PILULES de l'éminent *Homme-Médecine* Indien, le Docteur Lewis Josephus, de la grande Tribu des Shoshonees, Colombie Anglaise, accomplit les guérisons les plus merveilleuses et les plus étonnantes que l'on ait jamais mentionné dans le monde. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a marqué jusqu'ici l'introduction d'aucune médecine.

POURQUOI ?

SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médecinaux précieux (tels que les extraits de l'écorce de cerisier sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dandelion, Hyoscyamus, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthe, Jalap, Socotrine, Aloes, Capsicum, etc., etc.,) qui entre dans la composition de la médecine combinée, sont tellement et si harmonieusement classifiés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système d'une manière très-satisfaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède atteindra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompte avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des poumons, du foie, des rognons, des organes digestifs, etc., etc., ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang excepté la troisième phase de la consomption. On pourra obtenir en se procurant le traité ou l'almanac ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirées, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pilules Shoshonees; ce livre que l'on peut obtenir gratis, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte $1.00. Pilules, 25 cents la boite.

4 mars 1871. 198-6m

Guérison de la Bronchite.

SMITHFIELD.

J. C. CHAMBERLAIN, écuyer.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très-difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent sur mon lit pour m'empêcher d'étouffer. J'eus recours à trois des médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du Grand Remède Shoshonees. J'en achetai une bouteille et je la pris et quand je l'eus à peu près fini je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER.

Assermenté devant moi, à Smithfield, ce 6e jour d'avril 1870.

J. M. WELLINGTON, J. P.

GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS.

BROOKLYN, 5 avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, écuyer,—Monsieur,—Je certifie que ma femme était très-malade de la maladie des poumons. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les poumons et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressort j'achetai une bouteille du Grand Remède Shoshonees. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'asseoir. En continuant le remède elle se rétablit parfaitement.

Vous pouvez publier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN,
Ministre Episcopalien Méthodiste.

En vente à Québec chez J. Musson et Cie., rue Buade, H. V., E. Giroux, rue Saint-Pierre, B. V., J. E. Burke rue La Fabrique, et M. Laroche, rue Buade, H. V.
mars 1871. 230-6m

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC.

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de JACKSON, GAGNON ET Cie., Faillis, ET A. H. JACKSON, individuellement, Failli.

Le soussigné a présenté dans le bureau de cette Cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et MERCREDI, le SEPTIEME jour de JUIN prochain, il demandera à la dite Cour une confirmation de la décharge effectuée en vertu de ce consentement.

Québec, 4 mai 1871.

A. H. JACKSON,
Par ses Procureurs *ad litem.*
CAMPBELL, LANGLOIS et HAMILTON.

5 mai 1871. 498

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC.

Dans l'affaire de DAVID LEVY, Failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette Cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et JEUDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, il s'adressera à la dite Cour pour en obtenir une ratification de la décharge ainsi effectuée.

DAVID LEVY
Par J. DUNBAR,
Son procureur *ad litem.*

21 avril 1871. 410-22av.

MICHEL LAMONTAGNE,

HORLOGER ET BIJOUTIER,
No. 18, rue Buade, Haute-Ville,
Porte voisine de MM. Renfrew et Marcou, en face de la cathédrale.
12 juin 1869. 673-jno

McCORD et EVANTUREL,
AVOCATS,
Bureau: n. 22½, Côte de la Montagne, (Bloc Turcot,) Québec.
THOMAS McCORD, F. E. ALF. EVANTUREL, L. L. B.
Québec, 9 mai 1870. 470

EN RÉCEPTION:

NOUVEAUX TWEEDS d'Halifax et d'Ecosse,

POUR HABILLEMENTS,
ET
UNE VARIÉTÉ DE DRAPS POUR LIVRÉE.
—AUSSI—

Nouvelle Etoffe à Chemises, dite *Cambridge*, nouveau dessin, des meilleurs manufacturiersde Londres.

D. MORGAN,
Marchand-Tailleur et Confectionneur Général,
PRO TOP DEPOT.

4 mai 1871. 482-24 mars-6m

ST. LAWRENCE HOUSE,
SOREL.

MM. G. PELLETIER et O. BEAULNES, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ouvriront,

LE 1er MAI PROCHAIN,

Au ci-devant VICTORIA HOTEL, tenu par M. FISH,

Un Hotel de premiere classe

qui devra rencontrer tous les besoins des voyageurs qui passent ou viennent résider à Sorel.

Les pensionaires trouveront des chambres spacieuses, propres et commodes, la table des mieux fournie et servie des liqueurs de premier choix, enfin une barre comprenant tout ce que l'on peut désirer.

Tout l'intérieur de la maison va être remis complètement à neuf et des améliorations importantes seront faites à l'ancienne maison.

L'hôtel est situé dans une des plus belles positions de la ville, en face du Carré Royal du Palais de Justice, à proximité du marché et des quais des vapeurs. Une jolie galerie placée sur le toit de la maison domine toute la vue de la ville, du fleuve, du Richelieu et de la campagne, et procurera aux pensionaires un joli lieu ce récréation durant l'été.

M. PELTIER, avantageusement connu du public se flatte que, par son expérience passée, l'encouragement qu'il a déjà reçu ne lui fera pas plus défaut pour le présent que par le passé.

M. O. BEAULNES, ci-devant employé de la maison *Royal Victoria*, tiendra le nouvel hôtel et ne négligera rien pour se rendre digne de la confiance que le public lui a témoigné par le passé dans ce même emploi.

Sorel, 29 avril 1871. 458-3m

Accord de Piano.

Le soussigné accordera les Pianos à des prix modérés, toutes demandes devront être laissées chez M. M. Lamontagne, horloger, n. 18, rue Buade, ou au n. 26, rue Saint-George, Côte d'Abraham.

LEON LAMONTAGNE.

1er avril 1871. 306

NOUVELLE BALANÇOIRE BREVETÉE.

EVANGELISTE LAVIGNE,

Menuisier-Entrepreneur,
ENCOIGNURE DES RUES
ST. EUSTACHE ET ST. JOACHIM,
Faubourg Saint-Louis, Québec.

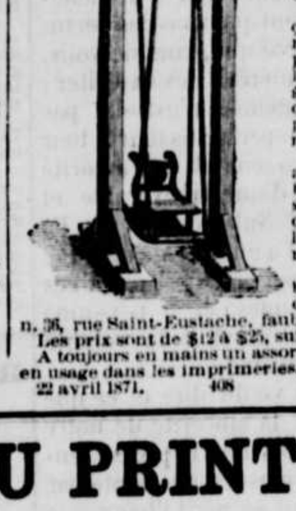

Invite le public à visiter une nouvelle Balançoire de son invention, pour laquelle il a obtenu un brevet du gouvernement de la Puissance du Canada, le 28 juillet 1869.

Cette nouvelle balançoire se meut par elle-même, sans aucune impulsion extérieure et a l'avantage de n'exposer à aucun accident ceux qui veulent se livrer à ce petit exercice tout d'agrément.

Les dames peuvent aussi faire usage de cette balançoire sans s'exposer aux inconvénients qu'elles rencontrent avec les balançoires ordinaires.

On peut voir une de ces balançoires mise en état de fonctionnement, au n. 36, rue Saint-Eustache, faubourg Saint-Louis.

Les prix sont de $12 à $25, suivant la grandeur.

A toujours en mains un assortiment de REGLETTES en usage dans les imprimeries.

22 avril 1871. 408

COMMERCE DU PRINTEMPS.

VOULEZ-VOUS AVOIR
DE BELLES ET BONNES CHAUSSURES A BON MARCHÉ !
ALLEZ A

OU L'ON VEND EN GROS ET EN DETAIL.

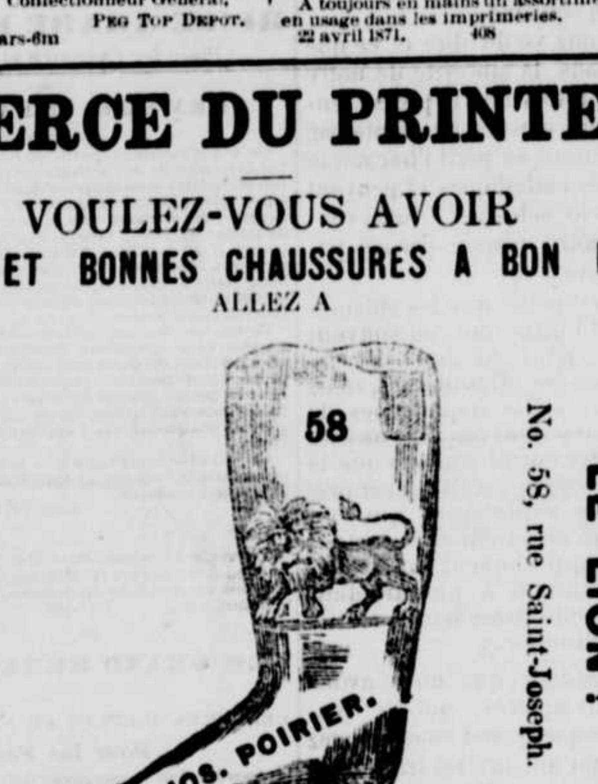

L'ENSEIGNE DE LA BOTTE AVEC LE LION ! No. 58, rue Saint-Joseph.

JOSEPH POIRIER,

No. 58, rue Saint-Joseph, Saint-Roch, vis-a-vis l'eglise.

Annonce à ses pratiques et au public qu'il a en ce moment à la disposition des acheteurs, un assortiment très-considérable de Chaussures de tous les genres, et marqués à des prix exceptionnellement réduits qui ne peuvent manquer d'étonner les acheteurs.

MESSIEURS.

Guêtres en veau français, double cousu	12s 6d	valant	20s	
Do do do cheville	10s	"	15s	
Do en buffle, double	7s	"	12s 6d	
Do do simple	6s 3d	"	10s	
Do en kid français, simple	10s	"	17s 6d	
Do en peaple green, simple	7s	"	12s 6d	
Do en kid canadien	8s	"	12s 6d	

Guêtres de garçons de tout genre et de tout prix.
Bottes de veau courtes et longues.
Bottes de travail de toutes sortes.
Bottes Garibaldi en cuir ciré et patent.
Souliers de travail.

DAMES.

Guêtres en kid uni	4s 6d	valant	7s 6d
Do do bourdé	3s 9d	"	10s
Do do français uni	7s 6d	"	15s
Do do do bourdé	7s 6d	"	18s 6d
Do prunelle noir	3s 9d	"	10s
Do do couleur	5s	"	12s 6d

Bottines en prunelle noir	4s	valant	10s
Do do couleur	6s 3d	"	12s 6d
Do boutonné en prunelle noir	6s 3d	"	12s 6d
Do do do couleur	6s 3d	"	12s 6d
Do do en kid noir	6s 3d	"	15s
Do do do couleur	8s 9d	"	15s
Do do do liégé	12s 6d	"	17s 6d

FILLETTES.

Guêtres en kid uni	3s 9d	valant	6s 3d
Do do bourdé	3s 6d	"	7s 9d
Do do français uni	6s 3d	"	12s 6d
Do do do bourdé	6s 3d	"	13s 9d
Do prunelle noir	3s 6d	"	7s 6d
Do do couleur	4s	"	11s 3d
Bottines do noir	3s 6d	"	7s 6d
Do do couleur	4s 6d	"	20s
Do boutonné en prunelle noir	5s	"	11s 3d
Do do do couleur	5s 6d	"	13s 9d
Do do en kid noir	5s	"	12s 6d
Do do do couleur	7s 6d	"	13s 9d

Chaussures d'enfants de toutes sortes et de tous prix.
Souliers à straps, etc., etc.

On trouvera aussi à son établissement divers autres articles qui ne sont pas désignés dans cette liste, tels que Souliers en Caoutchouc, etc., qui se recommandent à l'attention des acheteurs, par leur qualité et leur bon marché.

Le soussigné ayant abandonné le projet qu'il avait formé de fonder un établissement à Arthabaska, est décidé à redoubler de vigilance et d'activité pour mettre son établissement de Saint-Roch sur un plus haut pied encore que par le passé, et à en faire le rendez-vous de tous les acheteurs de la ville.

Les personnes qui ne sont pas dans l'habitude d'acheter à son magasin et qui, par conséquent, ne connaissent pas tous les avantages que ses nombreuses pratiques trouvent à son établissement, voudront bien consulter cette liste de prix ou lui faire visite avant d'aller acheter ailleurs.

J. POIRIER.

12 avril 1871. 352-12m-15 nov.

A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ERABLE

No. 53, RUE SAINT-JOSEPH, Saint-Roch,

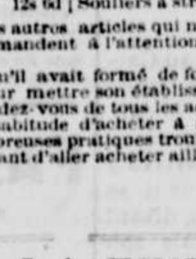

No. 53, RUE SAINT-JOSEPH, Saint-Roch,

CHEZ

MONTMINY ET BRUNET

GRANDE QUANTITÉ DE
MARCHANDISES DE GOUT ET D'UTILITÉ

Venant d'être reçues et offertes à très-bon marché, comme on le verra par les prix ci-dessous.

Un grand Job de 5000 verges d'Alpaca uni, rayé et chiné, à 6d valant 9d.
4000 verges d'Alpaca uni, à 7½d valant 20d.
3000 verges Repp de toutes couleurs, à 9d valant 1s.
1 lot Water proof, à 2s 9d valant 4s.
1 lot Tweed d'Ecosse, à 2s 9d valant 4s 6d.
Velvetine noir, depuis 2s et plus.
Indienne de couleur, depuis 5d et plus.
Shirting, depuis 4½d et plus.
Coton Jaune, depuis 3½d et plus.
Coton Jaune à Drap, depuis 1s et plus.
Coton Blanc à Drap, depuis 1s 3s et plus.
Lawn Blanc avec Remplis tout faits pour Jupons, depuis 1s 1½d la verge et plus.

M. et B. désirent faire remarquer qu'à part les effets ci-dessus mentionnés, les acheteurs trouveront l'assortiment régulier de nouveautés, tel que, Chapeaux de Paille, de Crin gauffré, de Crêpe de couleur, Fleurs, Plumes, Rubans, Parasols, En-tous-cas, (étoffes de tous les genres désirables), Soie cordée noire, Soie glacée, Soie de couleur pour robes, Alpaca noir, de couleur, fleuri, Cobourg, Paramatta, Crêpes, etc., etc.

N'oubliez pas l'Enseigne de la Feuille d'Erable, chez

MONTMINY et BRUNET,
No. 53, rue Saint-Joseph, Saint-Roch.

Québec, 8 déc. 1871. 332

$200,000.

GRANDE VENTE
DE
MARCHANDISES
SÈCHES
DE SAISON,

Sans égard aux prix coutants,

CHEZ

THÉOPHILE HUDON & Cie

34, Encoignure des rues la Couronne et St. Joseph, en face du Marché Jacques-Cartier.

DEUX CENT MILLE PIASTRES
DE
MARCHANDISES
SECHES
DE
PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

devant être vendues d'ici à 90 jours pour cause de grands travaux d'agrandissement.

Comme il nous est impossible, vu l'exiguité de notre magasin, de pouvoir servir nos nombreuses pratiques avec satisfaction, nous avons résolu d'agrandir notre établissement, et comme notre fonds de commerce est très-considérable et que nous ne pourrons nous procurer un local assez spacieux pour le placer pendant ces travaux, nous l'offrons dès maintenant en vente à un grand sacrifice.

Les personnes qui désirent faire de bons marchés feront bien de se presser afin d'avoir le premier choix et de juger par elles-mêmes de la réduction des prix.

Nous recommandons spécialement à l'attention du public notre assortiment de garnitures pour maison, consistant en Tapis, Toiles cirées pour plancher, Damas, Cordés, Rideaux en dentelle et en mousseline, Couvertures en drap pour tables. etc., etc., etc.

Théophile Hudon & Cie.

N. B. Ayant fait manufacturer, cet hiver, un grand assortiment de chaussures de toute espèce pour hommes, femmes et enfants, nous invitons particulièrement MM. les Marchands de la campagne à qui nous les vendrons à des prix qui leur donneront entière satisfaction.

Québ ec, 13 avril 1871. 354

D. J. MONTAMBAULT,

AVOCAT,
Rue Sainte-Anne, Haute-Ville,
(Bâtisse du *Journal de Québec.*)
PLACE D'ARMES.
2 mai 1871. 475-1m

ROBERT MORGAN,
Marchand de Musique et de Piano,
A TRANSPORTÉ SON MAGASIN AU
No. 16, rue de la Fabrique,
PORTE VOISINE DE
MESSIEURS O'DOHERTY ET Cie.
1er mai 1871. 471

AVIS. Le soussigné a transporté sa résidence et son bureau, en la ci-devant propriété de feu M. le notaire Ant. A. Parent, n. 21, rue Saint-Joseph Haute-Ville, Québec.

J. B. C. HEBERT, Notaire.

1er mai 1869. 425

MOORE et RICHARDSON
Conseillers en loi.
COURS D'ETAT ET DES ETATS-UNIS,
Commissaires pour tous les Etats.
Bureaux: No. 180, rue Broadway, New-York.
Prêt d'argent sur obligation et hypothèque.
27 déc. 1870 1419-12m

EN VENTE

Aux magasins de PARKE ET FILS, n. 1, Hâvre du Palais.

Un comptoir en noyer noir, dont le dessus a 18 pieds, avec les accessoires complets, tiroirs, etc., pour un magasin d'épiceries.

Une roue volante dite *faced fly wheel* de 5 pieds de diamètre, du poids de 650 livres.

Trois roues volantes de deux pieds six pouces de diamètre, pesant 250 livres chacune.

—AUSSI—

Un Wagon couvert presque neuf, tournant avec beaucoup de facilité, bien fini et propre pour l'usage d'une famille. Le tout à bon marché.

PARKE et FILS, E. et C.

3 avril 1871. 310

EN VENTE A TRÈS-BON MARCHÉ.

Une TABLE LE BILLARD,
Un MISSISSIPPI BOARD, en bon ordre.
S'adresser à PARKE et FILS, 20, rue Saint-Jean.

20 avril 1871. 394

AQUEDUC.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il doit recevoir par les premiers arrivages, ce printemps, une quantité de TUYAUX EN FER POUR AQUEDUC, et qu'il sera prêt, aussitôt que la neige sera disparue, à poser des tuyaux pour conduire l'eau des sources aux maisons et bâtiments de tous ceux qui voudront l'employer, et qu'il garantira son ouvrage. Les certificats ci-joints font preuve qu'il a satisfait tous ceux qui l'ont employé jusqu'à ce jour.

FORTUNAT LEGROS, Mécanicien.

Beauport 10 avril 1871. 341-6m

Je, soussigné, certifie que M. Fortunat Legros a posé chez moi des tuyaux pour conduire l'eau à ma maison et à mes bâtiments. La source dans laquelle il a pris l'eau n'aurait pu suffire à mes besoins si M. Legros, par son industrie et sa capacité, n'eut trouvé moyen d'en augmenter le volume, et en cela il m'a rendu un grand service. En conséquence, je me fais un devoir bien agréable de le recommander à tous ceux qui ont besoin de faire mettre l'eau dans leurs bâtiments.

P. A. DEBLOIS.

Beauport, 6 avril 1871.

Séminaire de Québec, 6 avril 1871.

Monsieur Fortunat Legros a posé, pour le Séminaire de Québec, deux aqueducs dans deux fermes, l'une située à Beauport et l'autre à Saint-Joachim. L'ouvrage a été bien exécuté et je suis heureux de pouvoir recommander M. Legros à tous ceux qui voudront lui confier des ouvrages d'aqueduc.

A. I. I. LEGARÉ, Ptre., P. S. Q.

BREVETS D'INVENTION.

Le soussigné ayant établi au siége du gouvernement, à Ottawa, une agence pour l'obtention de Brevets d'Invention, l'enregistrement des Marques de Commerce et de Bois, Dessins de Fabrique, Droit d'Auteur, etc., au Canada et aux Etats-Unis, (où les Canadiens peuvent maintenant obtenir des Patentes aux mêmes taux que les Américains), espère, en sa qualité de *seul Agent Canadien-Français*, obtenir l'encouragement de ses compatriotes. Sa position et ses relations à Washington, lui permettent d'offrir de grands avantages à ses clients.—Lois des Brevets, etc., et Circulaires fournies *gratuitement*. Plusieurs Brevets important à vendre.

T. G. COURSOLLES, Ottawa.

17 déc. 1870. 1388-12m3fys-2aoat.

SALSEPAREILLE DE AYER

Pour purifier le sang.

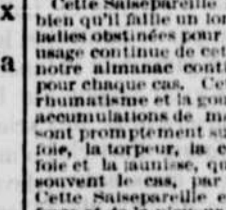

La réputation dont jouit cette excellente médecine lui vient des guérisons qu'elle a opérées, dont plusieurs sont vraiment merveilleuses. Des cas invétérés de maladies scrofuleuses, où le système semblait saturer de corruption, ont été guéris par elle. Des affections et des désordres scrofuleux agravés ont été radicalement guéris et en si grand nombre dans presque tous les pays, que le public n'a presque pas besoin d'être renseigné sur ses effets et l'usage qu'on doit en faire.

Le poison scrofuleux est l'un des ennemis les plus destructeurs de notre race. Souvent, ce parasite que l'on ne voit et que l'on ne sent pas dans l'organisme ruine la constitution, et rend l'homme sans force contre les attaques des maladies, sans que l'on ait le soupçon de sa présence. Encore il semble alimenter l'infection dans tout le corps, et alors, dans quelqu'occasion favorable, il se développe rapidement sous une forme ou sous une autre, soit à la surface, soit dans la constitution. A l'intérieur, il peut rapidement déposer des tubercules sur les poumons, ou des tumeurs sur le foie, où il accuse sa présence par des éruptions sur la peau, ou des ulcères sur quelques parties du corps. Alors on conseille l'usage d'une bouteille de cette salsepareille, même quand aucun symptôme actif de maladie n'apparait. Des personnes affligées des maladies suivantes trouvent généralement un soulagement immédiat, et enfin la guérison par l'usage de cette salsepareille: *Le feu de St. Antoine*, les *érésipèles*, les *dartres*, la *teigne*, le *mal d'yeux*, le *mal d'oreilles*, et autres éruptions ou formes visibles des maladies scrofuleuses. Il en est ainsi dans les maladies plus cachées, telles que la dyspepsie, la goutte, la maladie de cœur, l'épilepsie, la névralgie et les diverses affections ulcéreuses des systèmes musculaires et nerveux.

Cette Salsepareille guérit les maladies mercuriales bien qu'il faille un long temps pour subjuger ces maladies obstinées pour toute autre médecine. Mais un usage continue de cette médecine guérira la maladie. notre almanac contient des directions minutieuses pour chaque cas. Cet almanac est donné gratis. Le rhumatisme et la goutte, quand ils sont causés par des accumulations de matières étrangères dans le sang, sont promptement subjugués ainsi que les maladies du foie, la torpeur, la congestion ou l'enflammation du foie et la jaunisse, quand elle naissent, comme c'est souvent le cas, par suite de poisons dans le sang. Cette Salsepareille est un grand restaurateur de la force et de la vigueur du système. Ceux qui sont languissants, insensibles, ne peuvent goûter le sommeil, et sont troublés d'appréhensions ou de frayeurs nerveuses, quelques-unes des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et auront la preuve convaincante de son pouvoir restaurateur en en faisant l'essai.

Préparé par le Dr. J. C. AYER et Cie., Lowell, Mass., chimistes pratiques et analytiques.

En vente chez tous les droguistes partout.

R. W. McLEOD, Québec, Agent

28 janv. 1871. 83-1m

RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE AYER.

Pour redonner aux cheveux gris leur vitalité et leur couleur naturelle.

Un article de toilette qui est à fois agréable, saintaire et efficace pour la préservation des cheveux. Les cheveux flétris ou gris sont bientôt ramenés à leur couleur première et retrouvent le brillant et la fraicheur de la jeunesse. Les cheveux rares s'épaississent, la chute des cheveux est arrêtée et la calvitie est souvent neutralisée par l'usage de cet article, bien qu'elle ne le soit pas toujours. Rien ne peut restaurer la chevelure quand les follicules sont détruites ou les glandes atrophiées et détruites. Mais ce qui en reste peut être sauvé par l'application opportune de ce remède. Au lieu de gâter les cheveux et d'y créer un sédiment pâteux, il les nettoie et leur donne une grande vigueur; son usage empêchera les cheveux de tourner au gris ou prévendra leur chûte, et conséquemment préviendra la calvitie. Libre de ces substances délétères qui rendent quelques préparations dangereuses et nuisibles aux cheveux, la vigueur ne peut qu'en bénéficier au lieu d'en être affectée. Si vous le désirez seulement.

COMME ARTICLE DE TOILETTE.

Vous ne pourrez en trouver aucun qui soit plus désirable. Ne contenant ni huile, ni teinture, il ne souille pas la batiste blanche, et dure cependant longtemps sur les cheveux, et leur donne un riche brillant et leur prete un parfum agréable.

Préparé par le Dr. J. C. AYER et Cie., chimistes pratiques et analytiques, Lowell, Mass.

Prix: $1.00.

R. McLEOD, Québec, Agent.

4 oct. 1870. 1087-12m

Publié par AUGUSTIN COTÉ, imprimeur-éditeur, sous la raison de A. COTÉ et Cie., n. 41 rue Sainte-Anne, vis-à-vis la Place d'Armes, en la cité de Québec, le dit Augustin Côté ayant son domicile au n. 7, rue Hamel, en la dite cité.